



SÉANCE PLÉNIÈRE

DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2024

Exercice 2025

Rapport d'Orientation Budgétaire

Table des matières

AVANT PROPOS / EDITORIAL.....	5
INTRODUCTION	7
I LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025	9
A Le contexte national	9
1. La situation économique et financière actuelle	9
2. Les prévisions 2025	11
B La situation départementale	13
1. La situation financière à l'aune de 2025	13
➤ En Fonctionnement	14
➤ En Investissement.....	14
2. Les perspectives pour le Conseil départemental en 2025	14
C Les politiques départementales	16
1. Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin.....	16
a. Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées.....	16
b. Mener une politique d'insertion au service de l'emploi	18
c. Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence	20
d. Faire du logement une priorité	22
e. Soutenir l'activité et l'emploi	24
f. Favoriser la réussite de tous les jeunes.....	24
g. Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes	27
h. Aider les plus vulnérables.....	28
2. Protéger notre santé et notre qualité de vie	28
a. Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité	28
b. Réussir la transition écologique	30
c. Construire une destination touristique d'exception	33
d. Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales	35
e. Militer pour la culture pour tous.....	38
f. Agir pour lutter contre les risques.....	42
g. S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous	44

h.	Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun	45
i.	Développer la lecture publique sur l'ensemble du département	46
3.	Relier les personnes et les territoires.....	47
a.	Soutenir une vie associative locale.....	47
b.	Garantir et simplifier les services de proximité.....	49
c.	Mieux circuler et se déplacer	49
d.	Connecter chacun au très haut débit.....	51
e.	Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence	52
D	La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI).....	53
II.	LA DETTE DEPARTEMENTALE	57
III.	LES GRANDS EQUILIBRES.....	59
IV.	LES RESSOURCES HUMAINES ET INTERNES	62
1.	Les ressources humaines.....	62
2.	La politique numérique interne.....	64
	CONCLUSION	65

AVANT PROPOS / EDITORIAL

Partout en France, et particulièrement dans notre région, de nombreuses collectivités se retrouvent très fragilisées par la crise économique et la crise budgétaire.

On estime que 85 % des départements ne seront pas en mesure de présenter leur budget 2025 à l'équilibre, ce qui est obligatoire.

L'inflation et les décisions de l'État (augmentation des dépenses imposées et non compensées, suppressions de recettes ou de l'autonomie fiscale) ont pesé comme jamais sur les finances et l'action des collectivités locales et en particulier les Conseils départementaux.

Pour autant, à l'instar de ce que nous avons fait pour le Gard, beaucoup d'entre elles ont multiplié leurs efforts maintenir leurs actions en matière de solidarité, d'infrastructures, de culture, de sport, de logement, ou d'agriculture, les collectivités ont mis en œuvre des politiques de proximité. Elles ont également investi plus de 54 milliards d'euros sur leur territoire, ce qui représente 58 % de l'investissement public en France.

Vous connaissez mon attachement à la décentralisation et ma conviction que c'est à l'échelle locale que l'on peut trouver des solutions. Cet attachement et cette conviction se trouvent renforcés par l'analyse de la situation.

C'est dans ces périodes difficiles que nous devons, en tant qu'élus, faire preuve de mesure et de responsabilité.

C'est d'ailleurs, depuis le début, cet esprit qui anime la majorité départementale pour mener son action et construire ses budgets.

Pour 2025, nous mettrons tout en œuvre pour préserver nos orientations et respecter nos engagements pris devant nos électeurs en 2021.

En 2025, pas d'abandon de compétences, ni de politiques publiques, ni de nos concitoyens et de nos territoires.

Nous souhaitons tous que le Conseil départemental du Gard reste en 2025 le pôle de stabilité qui rassure nos concitoyens comme nos partenaires institutionnels, économiques, sociaux et associatifs.

Malgré la baisse importante de nos recettes et l'augmentation inévitable de certaines dépenses, nous allons trouver les solutions pour maintenir nos engagements et ne pas renoncer à nos politiques départementales au service des Gardois.

Le Conseil départemental continuera à soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin, à tous les âges de la vie, en particulier les plus fragiles et ceux issus des quartiers prioritaires, en veillant à l'accessibilité de ces publics à leurs droits sur tout le territoire.

Il aménagera la qualité de vie des Gardoises et des Gardois et protégera leur santé en agissant sur la culture, le sport, le tourisme, la jeunesse, l'environnement, la transition écologique, l'agriculture et l'alimentation, les déplacements, le logement, l'aménagement de notre territoire, les risques...

Il soutiendra la vie associative locale et contribuera à faire vivre la démocratie locale en assurant la transparence et la visibilité de ses actions et de ses politiques et en rapprochant et simplifiant l'accès à ses services.

Nous continuerons d'investir à un haut niveau dans nos territoires, aux côtés des autres collectivités, car il faut continuer à soutenir notre économie locale et préparer notre avenir.

Puisque nous n'avons plus d'autonomie fiscale et que nous sommes très dépendants à la fois de la conjoncture économique et des décisions de l'État, ce sont bien sûr les dépenses qui devront être maîtrisées. Des mesures d'économies renforcées et de gestion scrupuleuse, des efforts portés par tous les élus et les agents dans tous les domaines, de manière juste, équitable et solidaire seront indispensables.

Les résultats budgétaires des années précédentes, que nous avons investis et gérés prudemment, seront également très utiles pour affronter, ici, la crise budgétaire nationale en 2025.

Le recours à l'emprunt restera mesuré mais suffisant pour poursuivre notre politique d'investissement. Efforts justement répartis, dépenses adaptées aux possibilités, utilisation des dividendes de la gestion prudente des années précédentes, voici les outils qui nous permettront de mettre en œuvre en 2025 une solution gardoise face à la crise budgétaire.

Une solution juste qui continue à servir notre projet pour les Gardoises et les Gardois.

Françoise Laurent-Perrigot

Présidente du Conseil départemental du Gard

INTRODUCTION

Sur la base de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en application de la M57, il est prévu que le vote du budget doit être précédé d'un débat d'orientations budgétaires organisé sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires présenté par la présidente du Conseil départemental. Ce débat doit se tenir dans les 10 semaines qui précèdent la séance d'adoption du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire doit donc présenter les grands déterminants de l'évolution des dépenses et recettes de la Collectivité départementale ainsi que les conditions de soutenabilité des exercices à venir. Ces perspectives budgétaires s'inscrivent dans le cadre des finances publiques telles que figurant dans le projet de loi de finances (PLF) 2025 déposé le 10 octobre 2024.

En 2024, Les missions obligatoires et optionnelles du Conseil départemental, portant sur les solidarités sociales, les solidarités territoriales, la gestion d'infrastructures, les mobilités, la jeunesse, le sport, la culture, l'éducation, le tourisme, l'agriculture, l'alimentation, l'environnement, le logement, les risques et bien d'autres, ont été menées sur la base des différents schémas adoptés en assemblée. Les investissements portés par le Conseil départemental pour aider les collectivités locales sont en augmentation sur les dernières années. De même, le Conseil départemental a fortement investi sur ses propres équipements afin de disposer d'infrastructures modernisées pour délivrer un meilleur service aux gardois. En maintenant un haut niveau d'investissement, le Conseil départemental est aussi un partenaire économique de premier plan pour les entreprises locales.

De nombreuses actions emblématiques du projet départemental ont été mises place dans la première moitié du mandat.

- Le Conseil départemental des jeunes (CDJ), initié en 2022, a débuté une seconde mandature.
- Le Centre Sportif du Gard à Méjannes-le-Clap a fait l'objet d'une première phase de travaux dans la perspective des jeux olympiques de Paris 2024. Il a accueilli plusieurs équipes nationales et internationales pour préparer cet évènement ; au total environ 60 athlètes et membres des équipes ont pu profiter des infrastructures et services du centre.
- L'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) a été créée au 1/1/2023. Elle délivre depuis cette date ses services sur le territoire.
- Les premières Maisons du Conseil départemental (MCD) ont ouvert leurs portes à partir de la mi-mai 2023 à Alès et Bagnols-sur-Cèze. La maison du Vigan a ouvert le premier octobre 2024. Les maisons mobiles desservent 36 communes réparties sur le territoire.
- Le parc Meynier de Salinelles est ouvert au public depuis le premier juillet.

Malgré la poursuite de la baisse des recettes de fonctionnement en 2024, en particulier des droits de mutation à titre onéreux, l'ensemble de ces actions a pu être mené grâce à une gestion rigoureuse et avec un recours à l'emprunt.

Pour les orientations budgétaires relatives à l'année 2025, l'exercice s'avère particulièrement délicat. En effet, le Conseil départemental ne disposant plus de possibilité d'agir sur la fiscalité, ses recettes sont, dans une très large proportion, issues de dotations de l'Etat ou dépendent de la conjoncture nationale, en particulier de l'immobilier au travers des droits de mutation à titre onéreux. Ainsi, au vu du contexte national une incertitude forte pèse sur l'évaluation de ces recettes pour 2025 et les années suivantes.

Ce rapport traite, dans un premier temps, des éléments financiers de contexte nationaux puis départementaux et en dresse les perspectives.

Dans un deuxième temps, les propositions d'actions du Conseil départemental pour l'année 2025 sont présentées selon les trois axes :

- Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
- Protéger notre santé et notre qualité de vie
- Relier les personnes et les territoires

Elles sont déclinées au travers des vingt-deux engagements politiques.

Enfin, sont abordés la dette et les grands équilibres de la collectivité suivis d'un point sur les ressources humaines et internes.

I LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

A Le contexte national

1. La situation économique et financière actuelle

En 2023, selon les comptes publiés par l'INSEE fin mai 2024, la croissance de l'économie française a été modérée.

Ainsi, le produit intérieur brut (PIB) en euros constants n'a augmenté que de 0,9 % en 2023, après une croissance de +2,6 % en 2022, +6,4 % en 2021. Affectée par une forte inflation, la croissance de l'activité en 2023 a conservé un rythme inférieur à celui observé les années précédant la crise sanitaire.

En 2023, le déficit public a atteint 153,9 Mds€, soit 5,5 % du produit intérieur brut (PIB), soit une augmentation de +28,2 Mds€. Cette dégradation s'explique essentiellement par une évolution des prélèvements obligatoires nettement plus faible que la croissance en valeur du PIB. Cet impact a été pour partie compensé par l'extinction progressive des mesures d'urgence et de soutien, mises en place pendant la crise sanitaire, ainsi que par la baisse du coût des mesures pour lutter contre la hausse du prix de l'énergie.

Quant à la dette publique, elle s'élève à 109,9 % du PIB fin 2023, après 111,2 % fin 2022 et 112,9 % à fin 2021. Cette baisse du ratio de dette dans le PIB s'explique principalement par la hausse du PIB en valeur.

Dans ces conditions, la situation financière des collectivités qui s'était améliorée en 2021 et 2022 après la crise sanitaire de 2020 s'est dégradée en 2023 avec un rythme de progression des dépenses supérieur à celui des recettes. Ainsi :

- L'épargne brute a reculé de -9 % en combinant une hausse de +5,8 % des dépenses de fonctionnement et une moindre croissance des recettes de fonctionnement à +3,3 % ;
- La hausse des dépenses d'investissement a atteint +6,7 % (après celles de +6,8 % en 2022 et +5,8 % en 2021) ;

Il est à noter qu'en 2023, le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes de fonctionnement, s'inscrit en retrait pour tous les niveaux de collectivités. **Cependant, les Départements sont les plus impactés avec un recul de leur taux de -6,5 %.**

Pour 2024, d'après la note de conjoncture de la Banque Postale, les finances des collectivités seront encore perturbées à l'instar de 2023, mais de manière plus homogène car impactant tous les niveaux de collectivités (Régions – Départements - Communes).

C'est ainsi que, selon la Banque Postale, **l'épargne brute des collectivités locales serait en recul de -8,7 % en 2024** (contre une progression de +5,8 % en 2022), avec :

- des dépenses de fonctionnement qui devraient atteindre une augmentation de +4,4 % par rapport à 2023, portées par :
 - des charges à caractère général en progression de +4,4 % ;
 - des dépenses de personnel en évolution de +4,8% (du fait notamment de l'absorption en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +1,5 % en date du 1^{er} juillet 2023, ainsi que de l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des agents publics depuis le 1^{er} janvier 2024 et de l'attribution de « primes pouvoir d'achat » votées par nombre de collectivités) ;
 - des dépenses d'intervention en hausse de +3,6 % qui retracent les différentes actions des collectivités locales sur leur territoire ;
 - des intérêts de la dette en progression de + 17,9 % par rapport à 2023 du fait de la forte augmentation des taux d'intérêt entamée dès 2022 et de l'accélération de la dette.

- des recettes de fonctionnement qui, quant à elles, ne devraient augmenter globalement que de +2,3 %, conséquence d'un fort ralentissement attendu des recettes fiscales et des dotations de compensations fiscales, ainsi que d'une nouvelle forte diminution des recettes liées aux DMTO (-17 % en 2024 après - 22,3 % en 2023).

Plus spécifiquement, en ce qui concerne les Départements, leurs dépenses de fonctionnement augmenteraient de +3,7 %, alors que, par ailleurs, leurs recettes de fonctionnement baisseraient de 0,3 %.

En conséquence, après une baisse déjà marquée en 2023 (-38,2 %), l'épargne brute des Départements pourrait diminuer de 31,8 % en 2024 pour atteindre un plus bas historique ; le ralentissement de la progression des dépenses de fonctionnement (+3,7 % après +5,7 %) ne suffirait pas à endiguer la stabilité des recettes marquées par la forte baisse pour la deuxième année consécutive des DMTO et le faible dynamisme de la TVA.

Les investissements conserveraient un rythme de croissance proche de celui de 2023 (+2,6 %) et seraient financés par un flux net de dette (emprunts moins remboursements) qui redeviendrait positif pour la première fois depuis 2015 (2020 mis à part). La trésorerie des collectivités serait, comme en 2023, fortement mise à contribution.

2. Les prévisions 2025

Lors de la présentation officielle du PLF 2025, le Gouvernement a indiqué vouloir ramener le déficit public qui est estimé aux alentours de 6 % à fin 2024 à 5 % à fin 2025 (et passer sous le seuil des 3 % à 2029). Dans ces conditions, le Gouvernement a donc décidé de prendre des mesures d'ampleur dès 2025. L'ensemble de ces mesures représente au total un effort de 60 Mds€, soit 2 points de PIB. Cet effort se traduit par une augmentation de 20 Mds€ en recettes et une diminution de 40 Mds€ en dépenses, dont 5 Mds€ à destination des collectivités territoriales.

Les principales mesures consistent en :

- L'instauration d'un mécanisme de précaution qui se traduit par une mise en réserve de fonds à hauteur de 3 Mds€ en 2025 par prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités, dans la limite de 2% de leurs recettes de fonctionnement. L'objectif est de permettre le renforcement, à partir de 2026, des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficulté. A l'issue de cette ponction, en cas de dépassement d'un certain solde de référence de déficit pour les collectivités dans leur ensemble (dont l'écart serait constaté en comparant ce solde défini dans la loi de finances N à celui publié par l'INSEE en juin N+1), le produit de cette mise en réserve serait affecté aux collectivités selon des modalités restant à définir. Il est ici précisé que le Gouvernement s'est engagé à ce que les collectivités les plus défavorisées puissent bénéficier d'une exonération en étant écartées totalement de ce dispositif de prélèvement. Ainsi, selon l'indice de fragilité sociale, utilisé pour le fonds de sauvegarde, une vingtaine de départements serait épargnée.
- Un écrêtement de la dynamique de la TVA qui correspond en réalité à un gel de la TVA reversée aux collectivités. L'économie attendue par l'Etat est de 1,2 Md€.
- Une baisse du FCTVA d'investissement et la suppression du FCTVA de fonctionnement. L'économie attendue par l'Etat est de 0,8 Md€.

A ces mesures, il est également précisé dans l'affiche concernant la mission Ecologie, développement et mobilité durable du dossier de presse du PLF 2025 que le fonds vert serait ramené de 2,5 Mds€ à 1 Md€.

Synthèse des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au bénéfice des collectivités locales :

Synthèse des économies opérées par l'Etat au détriment des finances des collectivités locales :

ARTICLE 32

Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

(1) I. – Pour 2025, les prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales sont évalués à 44 188 897 951 €, à périmètre courant, et se répartissent comme suit :

Intitulé du prélèvement	Montant
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	27 244 686 833
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	4 253 232
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	30 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 846 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	710 856 803
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	378 003 970
Dotation élu local	123 506 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse	42 946 742
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	431 738 376
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317 000
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186 000
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes)	187 975 518
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (EPCI)	740 565 262
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (départements)	1 204 315 500
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (régions)	278 463 770
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	214 278 401
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale d'autonomie de la Polynésie française	90 552 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	4 291 098 809
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	3 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	33 366 000
Prélèvement sur les recettes de l'État en faveur des communes nouvelles	24 400 000

Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties	3 300 000
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	44 188 897 951

B La situation départementale

1. La situation financière à l'aune de 2025

L'impact budgétaire de la crise sanitaire, anticipé tout au long des années 2020 et 2021 par le Conseil départemental du Gard, a été relativement absorbé et les équilibres globaux n'ont pas été bouleversés.

La maîtrise d'une partie de ses charges de gestion, associée à une dynamique de ses recettes (notamment en ce qui concerne celles liées aux DMTO), a permis au Conseil départemental de maintenir, voire d'améliorer, sa capacité d'autofinancement.

Ainsi, les résultats de la section de fonctionnement dégagés aux comptes administratifs de 2020 et de 2021 ont été largement positifs (respectivement 111,2 M€ et 163,6 M€).

Par ailleurs, avec plus de 110 M€ de dépenses réelles d'investissement en 2020 et 2021, hors remboursement de la dette, le Conseil départemental a pu maintenir une politique d'investissement conséquente, tout en améliorant sa capacité de désendettement (3,4 ans en 2021 contre 5,4 ans en 2020 et 5,6 ans en 2019).

En 2022, la Collectivité a poursuivi ses efforts en vue de maintenir une situation financière départementale saine, tout en préservant les actions en faveur des domaines de l'action sociale, de l'éducation, des infrastructures et des réseaux, de la culture, du sport et de la jeunesse, de l'environnement, etc.

Dans ces conditions, et compte tenu de la dynamique de certaines recettes (notamment des DMTO), le Conseil départemental a pu dégager un résultat de fonctionnement excédentaire de 185,4 M€ et poursuivre sa politique de désendettement initiée en 2021 (avec un encours de dette réelle passant de 501,6 M€ en 2020 à 484,2 M€ en 2022) ; la capacité de désendettement étant quant à elle ramenée à 3,2 ans.

En 2023, le Conseil départemental du Gard est globalement dans les mêmes tendances que celles constatées pour l'ensemble des départements.

Ainsi, a-t-il dû faire face à un ralentissement de ses recettes de fonctionnement en baisse de 11,6 M€ (avec des DMTO en baisse de 44 M€), alors que dans le même temps, ses dépenses de fonctionnement ont augmenté de 54,2 M€ (avec des charges à caractère général en augmentation de +7,6 %, des charges de personnel en hausse de +5,5% et des dépenses sociales en hausse de +8,7 %).

Malgré une épargne brute d'un niveau toujours correct avec 82,2 M€, qui traduit néanmoins une baisse de -44,5 % par rapport à 2022, et grâce à un report du résultat de la section de fonctionnement 2022 d'un montant de 105,4 M€ sur 2023, la section de fonctionnement a dégagé un résultat de 142,1 M€.

Par ailleurs, le Conseil départemental a maintenu en 2023 un haut niveau d'investissement (125,5 M€) en limitant son financement par le recours à l'emprunt qui a été volontairement limité à 10 M€ (eu égard à la forte remontée des taux d'intérêts). Dans ces conditions, l'endettement a été réduit de -34,9 M€ pour s'établir à 461,2 M€.

En 2024, fort du résultat de fonctionnement 2023 attendu et obtenu (142,1 M€), le Conseil départemental du Gard, a souhaité s'inscrire, lors de ses prévisions budgétaires (tant au niveau du budget primitif qu'au niveau du budget supplémentaire) dans une logique d'ambition et de maîtrise.

➤ En Fonctionnement

En fonctionnement, pour 2024, sont attendues :

- Une augmentation sensible des dépenses contraintes tenant compte notamment du coût de l'inflation, des dépenses de personnel absorbant ainsi l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +1,5 % en date du 1^{er} juillet 2023, ainsi que de l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des agents publics depuis le 1^{er} janvier 2024 et de l'attribution de diverses mesures anti-inflation adoptées par le Conseil départemental ;
- Une hausse sensible des dépenses sociales notamment liées aux allocations individuelles de solidarité (AIS) ;
- Une nouvelle diminution des recettes de fonctionnement, conséquence d'un recul du volume d'encaissement des recettes de DMTO pour la troisième année consécutive et d'un faible dynamisme des recettes liées aux fractions de TVA compensant les pertes de recettes TFPB et CVAE.

➤ En Investissement

Compte tenu d'une épargne nette qui pourrait être négative en 2024, le financement de la politique ambitieuse d'investissement du Conseil départemental devrait s'opérer en recourant, d'une part, à l'emprunt, et, d'autre part, en puisant dans ses réserves.

Concernant l'endettement, le recours à l'emprunt 2024 devrait se solder par un flux positif de dette (profitant d'un abaissement des taux d'intérêts), après trois années de flux net négatif, et plus particulièrement un exercice 2023 marqué par une très faible mobilisation d'emprunts nouveaux eu égard à des taux d'intérêts élevés au cours de cet exercice.

2. Les perspectives pour le Conseil départemental en 2025

Il est à craindre que l'exercice 2025 soit également compliqué, à l'instar de 2024, en raison d'une augmentation de certaines dépenses obligatoires, notamment dans le domaine social. Par ailleurs, les recettes de fonctionnement devraient stagner dans leur ensemble, sauf à ce qu'il y ait une reprise des recettes liées aux DMTO.

S'agissant plus particulièrement des recettes, le Conseil départemental devra composer avec les mesures gouvernementales telles que présentées avec le projet de loi de finances 2025, à savoir :

- Instauration d'un mécanisme de précaution pour les collectivités qui consisterait en un prélèvement opéré sur les recettes, dans la limite de 2% des recettes départementales de fonctionnement ; étant ici précisé que cette mise en réserve resterait affectée aux collectivités avec un mécanisme de péréquation non encore précisé au moment de la rédaction de ce rapport d'orientation budgétaire. Le Conseil départemental du Gard pourrait a priori être concerné par le dispositif d'exonération annoncé par le Gouvernement en raison de son indice de fragilité sociale.
- Mise en place d'une stabilité de la dynamique de TVA affectée aux collectivités qui concrètement consiste en un plafonnement de la dynamique de TVA. Cela impacterait les finances départementales gardoises par une diminution de recettes de 7 M€.
- Baisse du taux de FCTVA investissement (ramené à 14,850 % contre 16,404 % en 2024) et suppression du FCTVA fonctionnement. Cela impacterait les finances départementales à hauteur d'environ d'1 M€ en investissement et 0,6 M€ en fonctionnement.
- Réduction du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dits « Fonds vert ».

En ce qui concerne les recettes liées aux DMTO, difficilement estimables en raison de la volatilité du marché immobilier, le Conseil départemental pourrait renouer avec une augmentation de ces dernières (eu égard à une légère reprise des encaissements de DMTO sur ce début de second semestre 2024 mais qui demande toutefois à être confirmée).

De manière plus détaillée, le Conseil départemental devra compter sur :

- ⇒ Une possible reprise de son épargne brute, bien que demeurant à un niveau encore bas par rapport au début des années 2020, conséquence :
 - D'une part, d'une hausse d'un certain nombre de dépenses dans les domaines des solidarités (dépense d'allocations individuelles de solidarité (AIS) croissantes), de ses charges de personnels et de dépenses de protection au bénéfice de la sécurité des personnes et des biens (en particulier du SDIS), etc.
 - D'autre part, à une dynamique des recettes impactée par les mesures telles que figurant dans le PLF 2025.
- ⇒ Une épargne nette toujours négative, mais en voie d'amélioration.
- ⇒ Une possible reprise de la capacité de désendettement en raison :
 - D'une part, d'un niveau encore bas de son épargne brute ;
 - D'autre part, d'un financement des dépenses réelles d'investissement par l'emprunt plus conséquent, en lien avec la perte de financement consécutif aux mesures figurant dans le PLF 2025, et, d'un niveau de dépenses d'investissement préservé, sans toutefois excéder un certain volume.

⇒ Une augmentation contenue de son volume de dette.

C Les politiques départementales

1. Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin

Le Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027 est la feuille de route du Conseil départemental pour soutenir, accompagner et apporter des réponses adaptées aux gardoises et aux gardois qui en ont besoin : les enfants, les familles, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et l'ensemble des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur quotidien pour se loger, se soigner ou trouver un emploi.

Le Schéma départemental des solidarités sociales comprend 11 orientations et des objectifs stratégiques et opérationnels dont la mise en œuvre mobilise le budget 2025.

Les objectifs du schéma des solidarités continueront d'être déployés progressivement en intégrant la forte contrainte budgétaire au titre de l'année 2025.

a. Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées

L'orientation « Bien vieillir dans le Gard - chez soi ou comme chez soi » du Schéma des solidarités sociales présente les objectifs du Conseil départemental pour soutenir **les personnes âgées**. Pour ce qui concerne **les personnes en situation de handicap**, le Schéma des solidarités sociales est construit selon une approche « inclusive », et ainsi apporte des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap selon leurs âges dans chacune des trois orientations « Bien grandir », « Bien vivre - être autonome par l'activité », et « Bien vieillir ».

- Développer et renforcer la prévention de la perte d'autonomie

Pour développer et renforcer la prévention de la perte d'autonomie, le Conseil départemental déploie ou soutient plusieurs dispositifs.

En 2025, à travers la mise en place du Service Public Départemental de l'Autonomie et en application de la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie, **la Conférence des Financeurs deviendra la Conférence Territoriale de l'Autonomie**.

Pour répondre au besoin de prévention de la perte d'autonomie, elle apportera son concours aux lauréats de trois appels à projet lancés simultanément (Aidants, Activités Physiques Adaptées, Généraliste) en réponse aux évolutions réglementaires et à son 2^e programme coordonné 2022-2025. Celui-ci prévoit une attention particulière envers les seniors les plus éloignés ou en difficulté d'accès aux actions et notamment les personnes handicapées vieillissantes, les personnes âgées isolées, les personnes âgées en situation de

précarité, les proches aidants de moins de 60 ans, les actions destinées ou portées par les habitants d'habitat inclusif, en cohérence avec le programme coordonné de l'habitat inclusif. L'année 2025, permettra aussi d'écrire le futur programme coordonné (le troisième) de la Conférence.

Des dispositions permettant l'adaptation du logement et de recourir aux aides techniques pour permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de continuer à réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne (se déplacer, prendre ses repas, se vêtir, se laver...) seront proposées. Il peut être cité la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Gard et Autonomie et la Charte Autonomie signé avec les bailleurs sociaux.

- [Soutenir les proches aidants](#)

Pour informer et sensibiliser sur le rôle des proches aidants de personnes âgées ou de personnes handicapées, le déploiement des espaces ressources aidants sera poursuivi, les journées gardoises des Aidantes seront programmées en écho à la Journée Nationale des Aidants du 6 octobre, et les permanences au sein de la MDPH seront poursuivies.

Pour relayer les proches aidants, l'année 2025 verra la poursuite de dispositifs pour le « répit » (relayage, micro-répit, accueil de jour chez les accueillants familiaux...).

Les structures contribuant au répit des parents d'enfants en situation de handicap seront soutenues.

- [Agir sur l'habitat et les lieux de vie](#)

Dans l'objectif fixé de 1000 habitats supplémentaires à horizon 2027, le Conseil départemental contribue au développement d'une offre qui privilégie l'Habitat inclusif, à travers la mise en œuvre possible de l'Aide à la vie partagée (AVP), la poursuite du déploiement des Maisons en Partage labellisées et l'accompagnement de ces dernières vers l'habitat inclusif.

La Conférence des Financeurs (future conférence Territoriale de l'Autonomie) est un formidable vecteur pour atteindre cet objectif et pourra s'appuyer sur une nouvelle doctrine votée en 2024 permettant d'aider financièrement à travers des subventions d'investissement les porteurs de projet d'Habitat inclusif.

Pour améliorer les conditions de la vie au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Conseil départemental accompagne l'évolution des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en Service Autonomie à Domicile (SAD) avec l'ARS afin que ces services fusionnent avec les SSIAD : transformation des activités avec un volet soin/santé renforcé.

En outre, à travers un nouvel appel à projets, l'attribution d'une dotation complémentaire aux SAAD retenus permet la mise en œuvre de missions d'intérêt général et par répercussion l'amélioration de la qualité du service rendu aux gardoises et aux gardois.

Pour les EHPADs, les Résidences autonomie et les établissements d'hébergement des adultes en situation de handicap, les places existantes seront maintenues sur le territoire gardois avec la volonté d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Un soutien à l'investissement du Conseil Départemental du Gard, à travers l'évolution de la doctrine votée en juin 2024, permettra d'accompagner les projets de reconstruction et de modernisation.

- [La Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](#)

Avec l'augmentation du nombre de dossiers reçus ainsi que du nombre de bénéficiaires d'un droit ouvert, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) s'adapte et renforce son organisation à travers une expérimentation de sa territorialisation. La MDPH se rapproche ainsi des gardoises et des gardois en proposant des rendez-vous au plus près de ces derniers. Après leur vif succès, les journées « portes ouvertes » lancées en 2022 seront renouvelées. L'année 2025 sera l'occasion de fêter les 20 ans des MDPH.

Chiffres clés :

- 235 000 personnes en âge d'être à la retraite
- Près d'1 retraité gardois sur 3 est en situation de fragilité sociale (isolement et précarité)
- 2 100 bénéficiaires de l'Aide Sociale pour l'hébergement des personnes âgées
- 93 000 personnes de 75 ans et plus
- 12 000 bénéficiaires de l'APA à domicile
- 6 300 bénéficiaires de l'APA en établissement
- 3 000 personnes en perte d'autonomie sévère (bénéficiaires de l'APA en GIR 1 et 2)
- 21 514 dossiers MDPH reçus et 21 081 personnes accueillies en rendez-vous en 2023
- 73 000 gardoises et gardois ont un droit ouvert à la MDPH
- 63 500 proches aidants (majeurs et mineurs)
- 339 actions lauréates au titre de l'appel à initiatives initié par Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, par 146 porteurs
- 112 établissements pour personnes âgées (EHPAD, Résidence Autonomie)
- 65 services d'aide et d'accompagnement à domicile
- 100 accueillants familiaux agréés offrant 246 places d'accueil (66 places pour personnes âgées, 19 places pour personnes en situation de handicap et 161 places mixte PA/PH)
- 56 établissements et services pour les personnes en situation de handicap (Foyer d'hébergement, Foyer de vie)
- 19 Maisons en Partage en fonctionnement, 35 habitats inclusifs labellisés pour un total de 936 logements existants ou à venir.

b. Mener une politique d'insertion au service de l'emploi

Au service du retour à l'emploi, le Conseil départemental du Gard décline le Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027 et son orientation « Bien vivre – être autonome par l'activité », pour « Prévenir

les situations d'exclusion », « Conforter et diversifier l'offre d'insertion départementale », « L'accès à l'emploi, l'affaire de tous », et « Favoriser l'innovation au service de l'insertion ».

Ces orientations départementales sous-tendent l'action de la collectivité et les moyens budgétaires qu'elle y consacre. C'est le sens de l'action que le Conseil départemental porte dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local des Solidarités conclu en 2024. Elles devraient également permettre de continuer à contenir les dépenses au titre du RSA.

- [Garantir l'accès au droit et à l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA](#)

Garantir l'accès au droit et à un accompagnement social et professionnel adapté aux besoins des publics relève de la responsabilité du Conseil départemental du Gard. Au-delà de la lutte contre le non-recours, il s'agit donc d'orienter rapidement et efficacement les bénéficiaires du RSA vers une offre qui leur permette une insertion professionnelle effective et éviter au maximum l'effet de "trappe à pauvreté"

En 2025, il s'agira notamment de maintenir malgré la contrainte budgétaire le niveau d'ambition fixé pour la Garantie d'Activité Départementale. En effet, l'ensemble des nouveaux bénéficiaires du RSA doit pouvoir accéder à un accompagnement renforcé alternant activité et accompagnement afin de favoriser leur retour à l'emploi et donc leur autonomie financière.

Enfin, parce que certains publics relèvent de sa responsabilité expresse, le Conseil départemental du Gard engagera les moyens financiers nécessaires à l'insertion effective des Jeunes (18-25 ans) relevant de l'Aide Sociale à l'enfance. Les jeunes pris en charge par l'ensemble des opérateurs de la prévention spécialisée relèvent également de cet objectif.

- [Conforter et diversifier l'offre d'insertion départementale](#)

Pour bien orienter dans le droit, il faut également adapter l'offre d'insertion pour répondre aux besoins. L'offre d'insertion Gardoise repose sur un tissu d'acteurs riche et diversifié. Au moyen du Fonds départemental pour le développement de l'Insertion par l'Activité Economique (FDDIAE), le Conseil départemental du Gard apportera son soutien aux acteurs de l'IAE qui souhaitent s'engager dans la qualification et la professionnalisation. Au-delà des aides au secteur non marchand, le Conseil départemental du Gard apportera son soutien au secteur marchand.

- [Travailler ensemble à l'accès à l'emploi](#)

Le retour à l'emploi est la priorité de la politique d'insertion du Conseil départemental. Chef de file de la politique d'insertion, le Conseil départemental du Gard se doit de mobiliser les acteurs économiques (entreprises, consulaires) autour de l'insertion. Dans un contexte marqué par d'importants besoins de

recrutement, le Conseil départemental du Gard continuera d'accompagner des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion par la Qualification (GEIQ). Par ailleurs, en actionnant les clauses sociales de ses marchés publics et en développant les marchés réservés (dans le cadre de l'élaboration de son SPASER), le Conseil départemental du Gard actionne tous les leviers qui sont à sa disposition pour favoriser l'insertion des bénéficiaires.

c. Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence

L'orientation « Bien Grandir dans le Gard – à chaque âge, au plus près des besoins des enfants » du Schéma des solidarités sociales 2022-2027 présente les objectifs du Conseil départemental pour soutenir les familles gardoises.

- *La prévention en priorité*

Dès le début de la grossesse et jusqu'à la naissance de l'enfant, les sages-femmes, médecins, puéricultrices et éducatrices de jeunes enfants des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil départemental accueillent et accompagnent les futurs et jeunes parents. Par leur inscription dans un réseau de périnatalité composés de professionnels gardois, ils contribuent à diminuer les risques liés à la grossesse, à l'accompagnement des vulnérabilités parentales et à favoriser le bon développement du petit enfant. En 2025, ces missions seront renforcées et mieux évaluées, un plan de formation adapté aux professionnels sera mis en place.

- *Soutenir la parentalité dans un contexte de vulnérabilité*

Les parents rencontrant des difficultés éducatives seront soutenus par le renforcement de l'aide à domicile. Celle-ci vient d'être mise en avant par un arrêt de la Cour de Cassation qui remet en question le "placement à domicile" SAPMN, ainsi que des droits de visite et d'hébergement "à temps complet" chez les parents pour les enfants protégés. Le "placement à domicile" sera donc revu et l'offre adaptée conformément aux objectifs du schéma des solidarités sociales, en tenant compte du nouveau cadre réglementaire.

Des dispositifs de relais et de répit seront soutenus pour aider les parents d'enfants en situation de handicap, ainsi qu'un soutien renouvelé aux initiatives parentales.

Le CAMSP de Nîmes développe de nouveaux projets dans le cadre de ses missions d'accompagnement des enfants porteurs de troubles du neurodéveloppement. Par ailleurs, le CAMSP s'implique dans la mise en place de la Plateforme de Coordination Occitanie instaurant une prise en charge plus rapide et coordonnée des enfants ainsi qu'un financement de cette prise en charge. Le projet de création d'un Centre départemental d'expertise et d'accompagnement des enfants à double vulnérabilité (ASE et PH), en cours d'élaboration, intégrera la nécessité de relocaliser le CAMSP de Nîmes qui est installé dans des locaux inadaptés et devenus exigus.

- Soutenir le « pouvoir d'agir » des familles

Pour soutenir le « pouvoir d'agir » des familles et dans le cadre de la généralisation du « projet pour l'enfant », les parents sont invités à prendre toute leur place. L'ensemble des professionnels de l'aide sociale à l'enfance a été formé à ce dispositif et les Maisons d'Enfants à Caractère Social rencontrées pour la mise en place du Projet pour l'Enfant de manière uniforme.

Pour les adolescents, les interventions de la prévention spécialisée auront pour objectifs d'éviter les risques de marginalisation et les risques de rupture de la scolarité. Le soutien à des actions de médiation sera également poursuivi.

- Améliorer la protection des enfants : répondre à tous les besoins de tous les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

En premier lieu, une réactivité accrue pour protéger les enfants en danger ou en risque de danger est organisée par la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP). L'accueil d'urgence du Foyer Départemental de l'Enfance sera renforcé et l'offre d'accueil de l'aide sociale à l'enfance sera développée pour "zéro enfant confié sans solution".

La MDPH et le Conseil départemental, en lien avec l'ARS, poursuivront leurs efforts en commun pour offrir de nouvelles réponses aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance en situation de handicap, notamment dans le cadre du programme national "50 000 solutions". Le recours au parrainage sera poursuivi, permettant de développer les liens au bénéfice des enfants confiés au Conseil départemental. Une convention avec une association a été votée pour permettre de développer ce parrainage.

L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle à l'entrée dans la vie d'adulte sera renforcé et l'évaluation et la mise à l'abri des jeunes se présentant comme mineurs et non accompagnés sera améliorée, dans le cadre de la mise en œuvre d'un appel à projet dédié, visant à conforter les 550 places d'accueil pour ce public. Il sera complété de l'élaboration d'une réponse aux besoins, alternative au recours à l'hébergement en hôtel.

Les visites en présence d'un tiers seront retravaillées en lien avec la justice, les MECS et les services d'aide à domicile pour améliorer leur efficacité.

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social MECS relèvent de la compétence du Conseil Départemental, qui délivre une autorisation pour accueillir des enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). 2025 sera l'année de lancement des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens, afin de revisiter les relations du Conseil départemental avec les opérateurs de l'enfance, dans un double objectif d'amélioration de la qualité des prises en charge et de bonne prise en compte par l'ensemble des parties des nouveaux besoins

des enfants confiés. Cet objectif est pluriannuel et sera poursuivi pendant toute la durée du schéma départemental. Il intégrera des enjeux d'optimisation de gestion dans un cadre budgétaire contraint.

Chiffres clés :

- 47 000 enfants de 0 à 6 ans (6% de la population gardoise)
- 6 900 naissances chaque année
- 1 enfant sur 4 vit dans une famille monoparentale
- 4 000 enfants et jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance
- Un sur deux est confié à l'ASE sous la responsabilité de la Présidente du Conseil départemental
- 430 assistants familiaux pour plus de 800 places
- 12 Maisons d'enfants à caractère sociale et 20 lieux de vie
- 2 établissements publics : le Foyer Départemental de l'Enfance (FDE) et le Centre Départemental d'Accueil des Familles (CDAF)
- 3 services exerçant des mesures d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) et des Aides Educatives à Domiciles (AED)
- 15 services exerçant des mesures d'assistances éducatives renforcées

d. Faire du logement une priorité

L'Habitat est un domaine au carrefour d'enjeux essentiels pour de nombreux Gardois. Pour les personnes aux revenus précaires, ne pas disposer d'un logement adapté à leur situation, peut constituer un facteur aggravant et d'exclusion.

Les enjeux liés au logement se situent clairement au carrefour des évolutions de la précarité et du marché du logement, le nombre et le niveau de difficultés des plus précaires étant directement impactés par l'évolution du marché du logement.

Le Gard connaît une situation de précarité persistante avec 19,4% des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté contre 17% au niveau national et aucune amélioration n'est envisagée à ce titre pour l'année 2025.

Dans ce contexte, les tensions fortes sur l'offre de logement rendent l'accès au parc privé de plus en plus difficile, notamment sur les secteurs du sud du Département.

Face à ces difficultés, le logement social peine à jouer son rôle de recours pour les plus précaires. Entre 2017 et 2022, les demandes de logements sociaux (hors mutation) ont augmenté de 35,72% alors que les attributions ne progressaient que de 7,7%. Suite à cette évolution on constate un rapport d'une attribution pour six demandes sur le département, ce chiffre s'établissant à près d'une pour sept pour l'agglomération de Nîmes Métropole.

La crise du logement social, liée à l'augmentation concomitante du coût des travaux et des taux d'intérêt, ne permet pas aux bailleurs sociaux de produire les logements nécessaires et de rattraper le retard en taux d'équipement du Département, qui s'élève à 13,4% contre 17% au niveau national.

Il en résulte une captivité des ménages qui demeurent dans des situations de précarité du fait du poids des dépenses de logement dans leurs budgets ou qui se trouvent contraints d'occuper un logement de mauvaise qualité ou trop petit.

L'augmentation du coût des énergies vient de plus impacter de plein fouet les ménages précaires qui, faute de moyens, occupent actuellement des logements énergivores.

De même, le vieillissement de la population ainsi que les besoins de logements spécifiques des personnes en situation de handicap, constituent également des enjeux d'action publique urgents.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027, le Conseil départemental poursuivra les objectifs suivants :

- faire émerger une offre de logements adaptée aux besoins des publics partout sur les territoires
- garantir la relation entre l'Offre de logement et les besoins des publics
- lutter contre la précarité énergétique
- poursuivre et renforcer les interventions sociales d'accompagnement et financières afin de sécuriser les parcours résidentiels des publics du Conseil Départemental

Pour mettre en œuvre ces orientations le Conseil départemental s'appuie sur l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL). Avec la création de cet établissement public en janvier 2023, le Conseil départemental du Gard dispose d'une structure qui est en mesure de porter les priorités du Schéma des Solidarités, de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnement dans un cadre traitant l'ensemble de la chaîne de l'habitat et du logement.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement. Le budget contribuera au maintien des fournitures eau, électricité, gaz pour les foyers les plus en difficulté.

Le Conseil départemental maintiendra son engagement sur la question de l'offre de logement et de son amélioration. L'ADHL assume certaines compétences qui lui ont été transférées ; d'autres, dans le cadre d'une instruction de l'ADHL, restent de la compétence du Conseil départemental et donc de son budget, notamment les aides à la pierre.

Il est ainsi prévu pour le budget 2025 en soutien à la création et à l'amélioration des logements :

- Des aides aux bailleurs sociaux, avec notamment un appui à Habitat du Gard et SEMIGA
- Une intervention auprès des particuliers pour l'amélioration thermique de leur logement (Habiter Mieux) ou son adaptation au risque inondation (ALABRI)

En 2024, 177 projets ont été soutenus par le Conseil départemental du Gard au titre de ces divers dispositifs pour un montant de subvention de 3 015 525€ et ont concerné 653 logements. L'ensemble de ces opérations a généré plus de 89 millions d'€ de travaux. Cette politique, de par les investissements induits, permet également de soutenir fortement le dynamisme du secteur du bâtiment, essentiel à l'économie en situation de crise.

Par ailleurs, la politique de rénovation urbaine a connu en 2024 une forte accélération qui devrait se poursuivre en 2025. Les quartiers, notamment sur Nîmes, commencent concrètement à changer de visage avec des démolitions de logements et des aménagements urbains importants.

Le Conseil départemental du Gard impliqué dans le programme de l'Agence nationale pour le renouvellement urbain ANRU I, a retenu pour ce nouveau programme, le principe d'une participation centrée sur un soutien aux bailleurs sociaux départementaux, avec une estimation de près de 3 millions d'euros d'engagement par an sur la période 2019-2024. Des avenants sont en cours de préparation sur les différents territoires et devraient prolonger les différents programmes au-delà de la temporalité initialement prévue.

Chiffres clés :

- 60% des ménages sont éligibles au logement social
- 46 193 logements sociaux (13,4% du nombre de logements)
- 1 logement du parc privé sur 10 serait potentiellement « indigne » (le Département fait partie des Départements de la Région les plus marqués par le mal logement)
- 15% des ménages sont en situation de précarité énergétique (Source : observatoire national de la précarité énergétique)

e. Soutenir l'activité et l'emploi

Depuis la loi NOTRe, le Conseil départemental ne dispose plus de la compétence « développement économique » ; pour autant il demeure un acteur important de l'économie locale à travers la mise en œuvre de ses politiques publiques dans le cadre de ses propres compétences.

Ainsi, il contribue au soutien de l'économie gardoise à travers ses propres investissements, par les aides attribuées aux collectivités locales ou encore à travers différents dispositifs de soutien financier et accompagnement technique permettant de favoriser l'attractivité du territoire gardois.

Ces dispositifs concernent de multiples domaines d'activités tels que l'habitat, la mobilité, l'agriculture, le tourisme, les manifestations de terroirs, etc...

f. Favoriser la réussite de tous les jeunes

- Créer les conditions de la réussite éducative des collégiens en assurant l'accès aux savoirs et à la connaissance :

Dans le domaine des bâtiments :

Après la réalisation de l'extension du collège Ada Lovelace à Nîmes en 2024, les projets phares en matière de construction concerneront, en 2025, la reconstruction du collège de Saint-Gilles qui entre en phase d'études, dans le respect des engagements de confort d'usage, de durabilité et de sobriété voulus par le Conseil départemental et accompagné par le label Bâtiments Durables en Occitanie (BDO). En parallèle, se poursuivent les échanges avec les communes en vue de la reconstruction des collèges de Pont-Saint-Esprit et Salindres, dont la réalisation dépend de la mise à disposition du foncier nécessaire.

Les travaux seront engagés pour l'extension et la rénovation de la restauration et l'amélioration énergétique du collège du Mourion à Villeneuve les Avignon, ainsi que l'aménagement du collège Romain Rolland, dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour l'améliorer les conditions d'accueil des élèves et de l'administration.

Après le passage aux énergies renouvelables du collège Racine d'Alès et du collège de Sommières, les travaux se poursuivront avec le passage à la géothermie du collège d'Aramon et au bois énergie pour les collèges d'Aigues-Mortes et Le Vigan.

Le programme de maintenance préventive et curative des collèges se poursuivra.

Le Conseil départemental poursuivra en 2025 son engagement financier auprès des collèges. Cette année devrait permettre aux collèges de rechercher un équilibre financier avec une stabilisation des dépenses d'énergie à un niveau moins important que les dernières années. Les crédits consacrés aux dotations globales de fonctionnement des établissements seront en cohérence avec le contexte économique et énergétique attendu.

Dans le domaine du numérique :

En 2025, le Conseil départemental poursuivra auprès des 53 collèges ses différentes missions dont :

- La maintenance du parc informatique pédagogique des collèges ;
- La mise en œuvre du télétravail pour le personnel administratif avec la dotation de PC portables ;
- La poursuite du remplacement de tous les vidéoprojecteurs par des matériels plus performants, plus résistants et moins énergivores ;
- La prise en charge de la gestion numérique de la cité scolaire du Vigan dans le cadre d'une nouvelle convention avec la Région, afin de rétablir l'égalité de traitement dans le domaine du numérique pour les élèves du lycée et du collège du Vigan. L'intégralité du parc pédagogique et administratif va être renouvelé. Une compensation financière de la Région pour la partie Lycée est prévue par convention.

Dans le cadre de la sécurisation et de l'optimisation de l'infrastructure du système d'information des collèges, une nouvelle infrastructure informatique sera mise en production. En 2025, tous les collèges gardois disposeront d'une liaison Très Haut Débit performante à minima à 200 Mb/s, c'est-à-dire le double du débit actuel, répondant en tout point aux nouveaux usages.

Pour le travail de nos agents :

Le Département poursuivra son plan de lutte contre la pénibilité du travail des agents départementaux des collèges. Ce plan consistera à doter les établissements de matériels de nettoyage ou de restauration qui garantissent des conditions de travail optimales et permettent de lutter contre les troubles musculo

squelettiques. Ces investissements sont basés sur des études ergonomiques ou en fonction de l'analyse des besoins exprimés par les collèves.

- Renforcer l'insertion des jeunes, leur formation et leur citoyenneté

La politique jeunesse que l'on retrouve ici se décline selon différentes orientations :

Action en faveur de l'éducation et la citoyenneté des jeunes

L'objectif global poursuivi est de contribuer à la réussite éducative, aussi bien sur le temps scolaire, que périscolaire ou extrascolaire. Cela se traduit par :

- Les projets éducatifs en temps scolaire : Certaines associations peuvent être soutenues pour la mise en œuvre de leurs projets complémentaires au champ éducatif traditionnel (sensibilisation des collégiens à la lutte contre les discriminations, à la laïcité, à l'égalité filles garçons, etc....)
- Le dispositif CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité). Voir paragraphe suivant qui détaille l'action.
- Le soutien aux structures et aux projets jeunesse : uniquement à destination des associations, sur le temps extra-scolaire avec une vocation éducative et citoyenne.

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) vise à soutenir sur l'ensemble du territoire, notamment dans les quartiers prioritaires, les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire, éducative et sociale et promouvoir l'égalité des chances, en dehors du temps scolaire. Le Département apporte des cofinancements aux côtés de l'État et de la CAF, les Francas du Gard en assurent la coordination et l'animation.

Plus de 200 actions ont été menées sur l'année scolaire et sur le temps périscolaire porté par les associations (dont 2/3 en territoire Politique de la Ville) soit près de 2 500 élèves bénéficiaires.

- Le Conseil Départemental des Jeunes

Le Conseil départemental des jeunes inaugurera en décembre 2024 son 2e mandat. Accueillant 110 élèves de 5e et 4e, issus des 53 collèges publics du Gard, le CDJ offre à ces jeunes une opportunité unique de découvrir la vie démocratique et institutionnelle, mais leur donne également les moyens d'agir. Accompagnés par les équipes du Conseil départemental, les jeunes élus répartis en 4 commissions imaginent et réalisent un projet d'intérêt général sur les thématiques qui les intéressent et les concernent. Pour ce 2e mandat, ils pourront agir sur la "Qualité de vie et la solidarité au collège", le "Développement durable", la "Santé et le bien être" et dans le cadre d'une 4e commission dont ils détermineront eux-mêmes le thème dans le cadre des compétences du Département.

- **Encourager les initiatives des jeunes**

Cela concerne des dispositifs existants :

- Les projets jeunes : le Département soutient aux côtés de la CAF, de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et de la MSA les initiatives des jeunes à travers leurs projets (collectifs ou individuels). Ils peuvent concerner des sujets très variés : environnement, solidarité, vie de quartier, art, audiovisuel, prévention, découverte culturelle... Ce dispositif permet aux jeunes de s'engager pleinement dans des projets et de développer leur autonomie.
- Le dispositif du service civique : La collectivité accueille des services civiques depuis 2016. Les jeunes volontaires font de la sensibilisation au développement durable, participent à l'accueil des personnes âgées ou handicapées, contribuent au développement d'actions culturelles ou sportives ... un dispositif gagnant pour les jeunes, pour les politiques publiques et les publics visés. Le dispositif se poursuit et de nouvelles missions devraient être proposées cette année encore. L'intermédiation venue compléter l'engagement du Conseil départemental dans ce dispositif permet de faire bénéficier les petites collectivités de l'agrément du Conseil départemental afin de leur permettre d'accueillir plus facilement des services civiques.

De nouveaux dispositifs pourraient être mis en place dans la limite des possibilités budgétaires, comme l'aide au BAFA ou l'aide au permis de conduire.

- **Subventions pour la santé et le bien-être des jeunes**

Un nouvel axe de la politique jeunesse pourrait être développé pour répondre à des préoccupations bien réelles concernant les jeunes. Il permettrait d'afficher une volonté forte du Département concernant la prévention des risques, la santé et le bien-être des jeunes à travers un soutien aux structures œuvrant dans ces domaines, en complémentarité avec les autres politiques publiques du Département.

Certains projets d'acteurs jeunesse étaient déjà aidés dans le cadre de cette thématique, visant à faire de la prévention (addictions, harcèlement, discriminations, sédentarité, alimentation...).

g. Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations sont des engagements portés par le Conseil départemental qui anime et soutien un réseau de partenaires. Lors des journées des droits des femmes autour du 8 mars, le Conseil départemental fédère les initiatives locales, les valorise et organise un concours autour de cette thématique.

Le Conseil départemental agit aussi en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Il participe et anime l'Observatoire des violences faites aux femmes et diverses actions dans ce cadre. Il propose un concours le 25 novembre pour promouvoir les innovations en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, pour 2025, il est envisagé la constitution d'un outil pédagogique de type photolangage® qui sera mis à disposition des associations œuvrant sur ces sujets afin de faciliter les prises de parole et les échanges.

h. Aider les plus vulnérables

Le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, est en première ligne pour accompagner les publics les plus en difficulté. Les actions de prévention, les modes d'accueil pour l'accès aux droits, l'accompagnement individuel et l'organisation territoriale de l'offre de services de proximité, doivent apporter des réponses aux besoins sociaux des gardois. Ainsi en 2025, le Conseil départemental oriente son service public des solidarités sociales selon deux objectifs, toujours plus de proximité et un numérique accessible à tous. Les politiques d'accompagnement social sont portées par l'ensemble des services sociaux territoriaux qui contribue au soutien nécessaire à apporter aux familles et aux personnes fragilisées.

Le Conseil départemental attribuera des aides financières individuelles : aides financières individuelles « légales » versées aux foyers ayant un enfant mineur à charge et aux femmes enceintes, aides financières « extra légales » attribuées aux personnes seules, aux couples sans enfant ou aux foyers n'ayant à leur charge que des enfants majeurs en situation de précarité et ne pouvant faire face aux besoins de première nécessité ou au financement de leur projet d'insertion.

Des Mesures d'accompagnement social personnalisées (MASP) seront déployées pour aider des personnes majeures qui ont de grandes difficultés à gérer leur patrimoine.

De plus, le Conseil départemental soutiendra les associations de proximité ou à vocation départementale qui œuvrent en lien avec les services sociaux territoriaux en direction des populations les plus vulnérables, dans l'objectif de prévenir les situations d'exclusion, de pauvreté et de participer à la réduction des inégalités territoriales en termes d'accès aux droits.

2. Protéger notre santé et notre qualité de vie

a. Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité

L'alimentation dans le Gard illustre les dynamiques de ses acteurs, les savoir-faire de ses professionnels, la qualité de ses terroirs et l'identité culturelle de ses citoyens. Cependant, elle révèle également les disparités sociales et territoriales et les défis à relever.

Face à cela, le Conseil départemental du Gard s'engage et met en œuvre depuis dix ans sa Politique Alimentaire Départementale.

Cette politique s'articule autour de trois axes principaux :

- Structurer une offre alimentaire de qualité sur le territoire
- Faciliter l'accès des gardois à une alimentation de qualité
- Sensibiliser les gardois à la consommation responsable et valoriser le patrimoine gastronomique du Gard

Le Conseil départemental du Gard mène ainsi une politique transversale et multiple, dans laquelle sont abordées tant les questions de santé que de justice sociale, d'environnement, de développement économique, de tourisme, etc...

Les crises successives, sociétales, économiques et climatiques, renforcent la légitimité et l'utilité sociale de la politique alimentaire départementale et confortent l'engagement du Conseil départemental pour l'alimentation des gardois et la résilience alimentaire du Gard et de ses territoires.

La politique alimentaire départementale du Gard, reconnue par le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la forêt, est labellisée « Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 ». Le Conseil départemental du Gard est ainsi le seul département à détenir une labellisation de niveau 2 en région Occitanie (16 Départements l'ont en France).

Fort de son antériorité dans le déploiement d'une politique territoriale de l'alimentation, le Conseil départemental s'est engagé de longue date à accompagner les collectivités gardoises et leurs groupements et à inscrire l'agriculture et l'alimentation au cœur de leurs projets de territoire. Ainsi, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) se sont fortement développés. Aujourd'hui, le Gard compte 10 PAT labellisés, se plaçant parmi les premiers Départements en nombre de PAT.

Fier des nombreuses dynamiques en cours, qu'elles soient publiques, associatives, entrepreneuriales, citoyennes, le Conseil départemental est appelé à renforcer les synergies pour assurer un traitement efficient, global et multi-partenarial de la question alimentaire.

Dans la suite de la Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard, le Département a mené une concertation territoriale en 2023 et 2024 pour identifier les besoins et attentes des acteurs du territoire en matière de coopération alimentaire territoriale.

Trois objectifs prioritaires sont ressortis de cette concertation et seront mis en œuvre dès 2025 :

- Poursuivre la Politique Alimentaire et l'accompagnement du Département aux acteurs du territoire ;
- Mener des réflexions collectives autour de la lutte contre la précarité alimentaire pour identifier des solutions partagées ;
- Renforcer le réseau inter-PAT du Gard pour consolider les échanges et co-construire des actions collectives.

Par ailleurs, le Conseil départemental participera en 2025 au Salon international de l'Agriculture (SIA), qui se tiendra du samedi 22 février au dimanche 2 mars au Parc des expositions porte de Versailles à Paris.

Ce rendez-vous incontournable du terroir est l'occasion de mettre en avant les richesses agricoles et alimentaires du Gard. Après les deux dernières éditions, le Conseil départemental invitera une nouvelle fois le public à venir découvrir le stand « Le Gard » avec sa marque associée « Le Gard, militant du goût » durant neuf jours dans une ambiance chaleureuse.

Le SIA est l'occasion de mettre en avant les savoir-faire agricoles de notre territoire mais aussi la variété de nos productions, de nos AOP/AOC ou IGP (vins, huile d'olives...) et bien sûr les produits emblématiques gardois, reconnus au niveau national puisque le Gard est le seul département à s'enorgueillir de 5 Sites Remarquables du Goût : le taureau de Camargue, les olives de Nîmes, l'oignon doux des Cévennes, la figue de Vézénobres et le vin de Tavel.

Garantir le bien manger des collégiens

Pour une restauration de qualité dans les collèges, les perspectives 2025, s'inscrivent dans la continuité des engagements de la collectivité pour promouvoir une alimentation de qualité responsable, tout en

contribuant à changer les comportements par l'éducation. Dans ce cadre, de multiples actions seront conduites :

- Accompagner les 26 collèges en charge de la gestion de leurs consultations alimentaires afin qu'ils appliquent une revue des critères et clauses de leurs marchés, pour intégrer plus de clauses sociales et environnementales et favoriser, pour les établissements, des approvisionnements durables et de qualité, en circuit court (ceci en permettant notamment à des producteurs locaux ou à leurs représentants de postuler, dans le respect du code des marchés publics) ;
- Mettre en place un dispositif spécifique de lutte contre le gaspillage alimentaire dans 6 collèges pilotes afin de réaliser un diagnostic et établir un plan d'actions, impliquant la sensibilisation des collégiens. A déployer par la suite dans l'ensemble des établissements ;
- Développer et suivre un outil d'évaluation de la perception de la qualité gustative de leur restaurant scolaire par les collégiens. Ceci dans un objectif d'amélioration continue du service rendu, dans le respect des réglementations en vigueur.
- Poursuivre la formation de l'ensemble des cuisiniers pour favoriser la fiabilité des informations concernant les allergènes présents dans les menus proposés et améliorer ainsi l'inclusion des collégiens dans les services de restauration ;
- Améliorer la maintenance et le fonctionnement de l'Unité de Conditionnement de Légumes, permettant de favoriser l'utilisation de fruits et légumes frais dans les collèges bénéficiaires ;
- Valoriser les actions mises en œuvre en faveur d'une alimentation plus saine, plus bio et plus locale en communiquant notamment via l'Espace Numérique de Travail des établissements ;
- Travailler avec les acteurs du territoire pour sécuriser les approvisionnements en fruits et légumes de saison par des producteurs locaux ;
- Poursuivre et développer les actions de sensibilisation des jeunes, impliquant conjointement l'équipe de cuisine et la communauté éducative.

b. Réussir la transition écologique

Stratégie patrimoniale

Le Conseil départemental du Gard s'est engagé de longue date dans la transition écologique, notamment au travers d'une gestion plus durable de son patrimoine et de l'adaptation et la rénovation énergétique de ses bâtiments.

En 2025, le Conseil départemental poursuivra ses efforts de maîtrise des dépenses énergétiques en travaillant sur de nouveaux contrats d'approvisionnement, proposés à l'ensemble des collèges gardois en groupement d'achat pour réduire leurs factures d'énergie. En parallèle, le déploiement de centrales photovoltaïques en toiture des bâtiments se poursuivra, optimisé par la démarche d'autoconsommation collective.

Le plan de sobriété énergétique du Département s'appuie également sur l'encouragement aux écogestes. L'accompagnement des collèges engagés dans la démarche CUBE.S (Challenge Climat Usage Etablissements scolaires) se poursuivra pour accompagner les établissements volontaires.

Un diagnostic global du parc immobilier sera également initié afin de suivre la mise en œuvre des obligations de rénovation du décret tertiaire et du décret BACS, visant à optimiser le pilotage et rationaliser les usages des bâtiments les plus énergivores.

Afin d'adapter les établissements au changement climatique et notamment aux risques canicule et inondation dont la fréquence est amenée à augmenter, les projets de désimperméabilisation et de traitement des îlots de chaleur, engagés en 2024, se poursuivront.

La réhabilitation énergétique et la modernisation des bâtiments départementaux en centre-ville de Nîmes se poursuivra en 2025.

Afin d'accélérer la mobilité électrique et favoriser les déplacements doux, le déploiement d'installation de recharges et de stations d'accueil de vélos sur les parkings des bâtiments administratifs et les collèges se renforcera en 2025.

Engagé en 2024, le Plan de transition pour la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre sera finalisé en 2025 et décliné au travers du patrimoine et des services du Conseil départemental.

Espaces naturels

Par sa situation géographique et ses différentes influences climatiques, le département du Gard offre à ses visiteurs la vision de paysages et d'espaces naturels particulièrement riches et variés. Il bénéficie ainsi de vastes zones préservées avec 32% de zones protégées, inscrites au titre de Natura 2000 (41 sites), 140 sites en espaces naturels et 275 en zones humides mais aussi 1 Parc national (Parc national Cévennes), 4 Réserves Naturelles Régionales et 3 sites majeurs (Cirque de Navacelles, Camargue Gardoise, Pont du Gard).

Le Conseil départemental du Gard poursuivra la mise en œuvre de son Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS), approuvé en 2017 par l'assemblée départementale. Un important travail sera conduit sur la question du changement climatique et des enjeux fonciers, en lien avec la stratégie de la démarche « Eau & Climat : Préparons l'avenir », l'accent sera mis sur l'animation de cette démarche.

Les actions en faveur de la bio et de la géo diversité sont confortées par le pilotage de la gestion multi-sites et multi-acteurs. Le Conseil départemental poursuivra son action autour des ENS et particulièrement sur les 4 550 hectares déjà acquis.

Le Conseil départemental poursuit aussi la consolidation d'une politique transversale et partenariale de la préservation des espèces et de leurs milieux en lien avec la Région au titre de la biodiversité, mais également avec des collectivités locales et des structures associatives au titre des aménagements, de la connaissance et la sensibilisation.

Toujours dans le cadre de ce SDENS, il mettra en œuvre, en 2025, notamment les actions suivantes :

- *Terra Musiva*

Aux côtés du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, chef de file du programme Terra Musiva, le Conseil départemental finalisera les actions initialement identifiées au titre de l'ouverture des milieux, de la valorisation du végétal local et de l'introduction d'espèces proies. L'objectif est de favoriser l'installation des espèces remarquables (Aigle de Bonelli, vautour percnoptère, etc).

- *Opération grands sites de France*

Le Conseil départemental du Gard en tant que membre, accompagnera les territoires dans leurs démarches respectives de renouvellement et de maintien du label Grand Site.

- *Actions en lien avec les Syndicats Mixtes*

Au travers de sa cotisation annuelle, le Département participera aux différentes actions définies en conseil syndical. Pour le Syndicat Mixte de gestion de la Camargue Gardoise et pour le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, les conventions pluriannuelles encadrent les relations humaines, techniques et financières entre le Département et ces structures.

Par ailleurs, au titre de la valorisation du patrimoine naturel, le Conseil départemental du Gard a de nombreux atouts : 110 manifestations de sports de nature, 357 sites de pleine nature, 11 sites inscrits au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) avec plus de 9 000 km d'itinéraires de randonnée, et de nombreux sites emblématiques comme : l'Espiguette (Kitesurf), Mont Bouquet (Vol libre), Seynes (Escalade), Massif de l'Aigoual (VTT, trail), Massif du Mont Lozère et la création d'un pôle vélo à Méjannes-le-Clap, mais aussi de la grande itinérance, etc.

En complément des Schémas existants dans le tourisme et les espaces naturels, le Conseil départemental du Gard déploie une stratégie en matière d'activité de pleine nature au travers du Schéma Départemental de Cohérence des Activités de Pleine Nature (SDCAPN). Il s'établit sur une structuration actuelle originale, le nécessaire croisement Activités Pleine Nature & Culture et l'intégration d'une gestion coordonnée de la baignade et de la ressource en eau.

Au regard des éléments de contexte et des enjeux, ce Schéma décline des actions visant à favoriser l'équilibre entre préservation de l'environnement, sécurisation des sites et des usagers, développement économique des sports de nature sur les territoires et accessibilité pour tous.

Le Conseil départemental poursuivra dans la limite de ses moyens sa mise en œuvre en 2025, avec notamment :

- L'accompagnement, déjà en œuvre, des pôles natures Aigoual 4 saisons et Mont Lozère
- Le confortement de l'itinérance (stabilisation juridique et technique des assises du "chemin sur les pas des Huguenots", de la "route de d'Artagnan") et des chemins de grande randonnée sous maîtrise d'ouvrage départementale
- L'accompagnement de la montée en puissance des pratiques VTT avec la création d'un pôle vélo et d'un espace VTT sur le pôle nature des gorges de la Cèze et du Mont Bouquet, dans la perspective de la modernisation du Centre Sportif du Gard à Méjannes-le-Clap.

Le développement et l'enrichissement des applications numériques (Web et mobile) RandoGard seront poursuivis, avec l'ouverture progressive aux intercommunalités pour la valorisation des Réseaux Locaux des Espaces Sites et Itinéraires (RLESI) et la parution ou réédition de cartoguides.

Gestion de l'eau

Dans un contexte de changement climatique, le Conseil départemental poursuit la mise en œuvre de la démarche « Eau et Climat : préparons l'avenir » votée par l'assemblée départementale en novembre 2020.

Cette démarche s'inscrit dans un premier cycle 2021-2025, basé sur 3 axes d'interventions : l'animation, la maîtrise d'ouvrage départementale et le soutien financier.

L'aboutissement de ce cycle sera l'accompagnement de 4 projets de territoire afin de lancer les actions qui permettront de réduire notre vulnérabilité au manque d'eau, penser notre aménagement territorial de manière durable et réduire nos impacts sur l'eau et les milieux aquatiques d'ici 2050. Pour 2025, l'accent sera mis sur la poursuite de la concertation avec, pour but, la définition pour chaque territoire d'une vision commune d'adaptation au changement climatique.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs, le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau projettent de conclure un nouveau partenariat d'une durée de 6 ans (2025-2030). Ce partenariat permettrait notamment d'apporter des aides aux collectivités, de façon concertée, pour des opérations répondant aux enjeux partagés suivants :

- L'atteinte du bon état des milieux
- L'adaptation des territoires au changement climatique
- La reconquête de la biodiversité
- La solidarité des territoires

Les axes d'intervention partagés avec l'Agence permettront d'accompagner les opérations contribuant à la sobriété des usages (économies d'eau, substitution de ressources déficitaires...), favorisant les dynamiques naturelles des milieux et la reconquête de la biodiversité (restauration et préservation des milieux aquatiques...), améliorant la qualité de l'eau (lutte contre les pollutions diffuses, amélioration des ouvrages d'assainissement avec enjeu sur les milieux, gestion des flux de pollution à l'échelle des bassins versants...).

De la même manière pourront être soutenues les opérations contribuant à la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement et la gestion durable de la ressource en eau. Un effort pourra également être apporté pour soutenir les opérations contribuant à préserver et restaurer les capacités des sols à infiltrer, stocker l'eau et recharger les nappes.

Le Conseil départemental et l'Agence poursuivront leur soutien au rattrapage structurel des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des collectivités situées en zones rurales.

Enfin, le Conseil départemental s'est engagé dans le soutien aux acteurs agricoles afin de réduire la vulnérabilité au manque d'eau et d'envisager l'aménagement territorial de manière durable en réduisant les impacts sur l'eau et les milieux aquatiques d'ici 2050.

c. Construire une destination touristique d'exception

Après une année 2023 plutôt satisfaisante, la saison estivale 2024 présente une baisse notable de fréquentation au printemps et en juillet compensée par une hausse en août et une arrière-saison encourageante. La météo printanière, les grands événements sportifs et la forte baisse du pouvoir d'achat expliquent cette fluctuation. Le premier secteur à en pâtir est celui de la restauration traditionnelle. Pour autant, le territoire gardois conserve son attractivité générale par des destinations touristiques très variées.

Le schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité 2023-2028 clôture sa deuxième année et poursuit ses ambitions d'un tourisme responsable, solidaire et durable. Plusieurs actions aboutiront ou poursuivront leurs développements sur l'exercice 2025.

Concernant la mobilité douce, deux itinéraires culturels et culturels devraient être finalisés :

- * La route des abbayes, chartreuses et prieurés. Un patrimoine insoupçonné jalonne l'ensemble du territoire gardois. Accessible par tous les moyens de locomotion y compris cycliste et pédestre,

cet itinéraire a fait l'objet d'un inventaire rigoureux, sélectif et modulé selon l'accessibilité et l'intérêt de chacun des patrimoines identifiés. Le travail de mise en tourisme aboutira sur l'appui des offices de tourisme concernés.

* L'Itinéraire Culturel Européen « Sur les pas des Huguenots » devrait obtenir sa qualification GR (Grande Randonnée) pour sa branche Méditerranée-Cévennes entre Aigues-Mortes et Saint-Jean-du-Gard. Ce tracé historique totalement pédestre a fait l'objet d'un inventaire patrimonial riche et aussi sélectif. Des étapes clés historiques sont identifiées. Les travaux de mise en tourisme et de marketing devraient aboutir dans l'année 2025.

Par ailleurs, les travaux d'études relatifs à l'itinéraire de la romanité ont débuté au cours de l'exercice 2024. Enfin, un séminaire sur la grande itinérance gardoise organisé fin 2024, liste les perspectives de gouvernance et de promotion adaptées ainsi que les équipements et services à développer.

Au premier semestre 2025, l'étude de définition d'une stratégie touristique pour le Canal du Rhône à Sète sera terminée avec des perspectives encourageantes. Un projet de contrat de canal est à l'étude avec l'ensemble des acteurs concernés autour de ce patrimoine structurant tenant compte de son environnement immédiat.

Les grands sites de France et d'Occitanie ont mis en place des observatoires de flux sur leurs périmètres. Ces analyses permettent entre autres de proposer des mesures alternatives de circulation et de modulation des flux de véhicules, contribuant ainsi à un développement touristique responsable. Par ailleurs, nous poursuivons l'inventaire des initiatives locales en termes de mobilités douces, transports en commun, pôles d'échanges multimodaux, aires de covoiturages. La mise en œuvre du nouveau schéma des mobilités va aussi contribuer à la préservation de notre patrimoine et de notre environnement. Cela passe aussi par une signalisation et une information touristique renforcée, simplifiée et complétée notamment pour les voies vertes en fort développement. Une réflexion sera menée autour de la définition d'une éventuelle nouvelle charte unique regroupant tous les systèmes en la matière.

L'intégration de la gestion des risques, des situations de crise et surtout d'un panel de messages positifs à l'attention des populations touristiques vise à les rassurer sur leur destination gardoise. Cette prise en compte notamment dans les dispositifs de promotion de Gard tourisme et des Offices de tourisme progresse de pair avec les socioprofessionnels et leurs organisations de tutelles avec lesquelles des partenariats sont engagés et à développer.

Par ailleurs, dans une volonté de développement raisonnable, les progrès dans la promotion de nos destinations tiennent compte des attentes des clientèles touristiques mais aussi des équilibres territoriaux. L'étalement sur les ailes de saison progresse.

L'optimisation de la coordination des acteurs touristiques déjà en œuvre en 2023 s'est poursuivie et développée en 2024. D'autres perspectives sont envisageables en 2025. Les partenariats en cours font l'objet de rencontres annuelles avec des objectifs fixés par les partenaires eux-mêmes et nécessairement liés aux actions du schéma départemental.

En 2025, le Conseil départemental poursuivra son rôle aux côtés de tous les acteurs du tourisme au premier rang desquels, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques Gard Tourisme qui assure la majorité de la mise en œuvre du Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité 2023/2028.

L'agence a renforcé son pôle observatoire afin de mieux connaître les populations touristiques, leurs usages, leurs attentes, la durée des séjours.... Ces éléments sont pris en compte dans le prochain plan d'actions marketing que l'agence a conçu avec les territoires infra départementaux.

Concernant le tourisme de proximité, notre développement se veut et se doit d'être solidaire, plus local et plus populaire. Cela se traduit notamment en termes d'aides aux investissements touristiques des collectivités et associations via, d'une part la doctrine des Projets d'Aménagements à Vocation Touristique qui stimule l'économie locale, engage des solidarités territoriales, maille le territoire d'infrastructures et valorise nos patrimoines vernaculaires et d'autre part, nos capacités d'intervention en matière d'agritourisme.

En complément, de ces dispositifs, les marques « Le Gard, militant du goût » et « Gard Gourmand » sont désormais inscrites au Journal Officiel de la Propriété Industrielle. Au titre de l'exercice 2025, des évolutions sont prévues pour mieux structurer le réseau, la promotion, renforcer l'animation du réseau en pleine croissance et la responsabilisation de ses adhérents et enfin, renforcer les fondamentaux du concours gastronomique annuel.

Le Conseil départemental du Gard poursuivra en 2025, dans la limite de ses moyens, son soutien envers les Sites Remarquables du Goût, ainsi que le réseau des Gîtes de France en faveur d'un tourisme vert, éco-responsable, incitant les hébergeurs et les voyageurs à des usages responsables. Cela passe également par notre volonté partagée de soutenir les manifestations touristiques, les traditions locales, les savoir-faire tout comme les manifestations valorisant notre patrimoine gastronomique.

d. Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales

Depuis 2016, sous l'impulsion du Pacte pour les Gardois, les politiques contractuelles du Conseil départemental sont résolument orientées vers le soutien à l'investissement dans une croissance durable, gages de l'attractivité du territoire et de création d'emplois.

Dans cet esprit, le Conseil départemental développe une politique d'aide à l'équipement des communes et leurs groupements, il favorise également le maintien de l'emploi local en répondant aux besoins des habitants.

Son engagement en matière de solidarités territoriales prend la forme de Contrats Territoriaux régis par un règlement qui encadre les dispositifs du Crédit Départemental d'Équipement (CDE) et des Monuments Historiques (MH) :

Au 31 octobre, sur l'année 2024, 111 projets territoriaux ont été votés, représentant un volume global de subventions allouées de 9M€ pour un montant total des travaux prévus de 61M€ Hors taxes.

Révisé en 2022, le nouveau règlement a permis à partir de 2023, de sécuriser les communes et leurs groupements par le versement d'avances et d'acomptes. Il donne aussi la possibilité aux EPCI de superposer deux contrats territoriaux dès lors que ces contrats sont votés sur deux années différentes. Il ouvre également la possibilité aux communes de conjuguer le portage de deux contrats, l'un territorial au titre du crédit départemental d'équipement, l'autre s'il porte sur un projet de traversée d'agglomération sous réserve que les deux contrats soient votés sur deux années distinctes. Il a également permis de favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux et du changement climatique à travers l'octroi d'un bonus

écologique, se traduisant par une majoration de 10% de la subvention liée au Crédit Départemental d'Équipement :

- En 2023, 40% des projets soutenus par la collectivité ont bénéficié d'un bonus.

- En 2024, 62% des projets soutenus par la collectivité ont bénéficié d'un bonus

Le règlement CDE révisé aussi en juin 2024, permettra si besoin était à partir de 2025, aux communes et à leurs groupements, de demander la suspension du contrat territorial en cours en faveur d'un nouveau contrat en cas d'un évènement imprévu ou de la défaillance d'entreprise entraînant la suspension du marché de travaux d'une durée supérieure à 6 mois. Ce règlement rend également éligible pour les communes de moins de 3 500 habitants les dépenses effectuées sur les réseaux humides et le pluvial ainsi que pour les logements communaux non conventionnés.

Le Conseil départemental peut également s'inscrire dans une démarche de contractualisation partenariale, dès lors qu'il s'agit d'un Dossier jugé d'Intérêt Départemental (DID) dont l'enjeu aurait un fort impact sur l'attractivité du département et sur ses retombées économiques.

Enfin, le Conseil départemental est volontairement partie prenante des démarches contractualisées par les communes avec l'Etat et la région Occitanie sur des dispositifs spécifiques :

- Sous l'égide de L'Etat : Action cœur de ville, Petites villes de demain, Contrat de Relance et de Transition Energétique et le nouveau programme Villages d'Avenir, initié en 2023 proposant un accompagnement en ingénierie auprès des communes rurales de moins de 3 500 habitants ou de « petites centralités », porteuses d'un projet de développement. A l'échelle du Gard, 15 projets pourront être retenus
- Sous l'égide de la Région : Bourg Centre Occitanie 2022-2028, Contrats Territoriaux Occitanie, ainsi qu'au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027

Il s'agit en effet d'harmoniser et d'attribuer les aides financières pour contribuer à une mise en œuvre rapide des projets de territoire dans le respect des compétences propres de chacun.

Ces projets de territoires menés à l'échelle des PAYS/PETR, agglomérations, permettent aux principaux acteurs institutionnels de conforter les dynamiques territoriales et de favoriser l'émergence de projets de développement.

La mise en œuvre des grands équipements culturels, touristiques, universitaires et infrastructures s'en trouve facilitée par une optimisation des différents dispositifs de soutien financier et accompagnements techniques.

De même, le Conseil départemental vient en soutien des Services de Proximité en Milieu Rural (SSPMR) permettant ainsi de conforter l'attractivité du territoire gardois et de maintenir la vitalité des territoires ruraux.

Par ailleurs, le Conseil départemental soutient la mobilisation des fonds européens dans les projets départementaux et locaux contribuant à l'attractivité du territoire gardois et à la solidarité avec les territoires ruraux notamment.

En 2024, les fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), FEADER (Fonds Européen d'Aménagement et de Développement Rural), interfonds et FEADER-LEADER font l'objet d'une nouvelle programmation pluriannuelle qui court jusqu'en 2027. De nouvelles priorités stratégiques seront arrêtées

par la Région en lien avec l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales parties prenantes (Conseil départemental du Gard, intercommunalités et communes).

Engagé dans une démarche de promotion de ces fonds européens depuis plusieurs programmations, le Conseil départemental du Gard poursuivra en 2025 son action à travers son appui technique, sa participation à différents comités de suivi et de programmation ainsi que le cofinancement des projets relevant de son champ de compétence.

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental du Gard accompagne l'émergence, la détection et la sélection des projets gardois en soutenant le fonctionnement des structures porteuses des Groupes d'Action Locale (GAL). Pour 2025, il est proposé de poursuivre ce soutien, dans la limite de nos possibilités, en prenant en compte la modification des conditions de financement de cette animation par les 5 structures qui en ont la charge.

Enfin, les Plans Locaux d'Urbanismes (PLU), principaux vecteurs de l'aménagement de l'espace, en compatibilité avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), sont au croisement des politiques publiques menées sur les territoires.

Au travers notamment du PLU Gard durable, le Conseil départemental du Gard, s'investit pleinement auprès des acteurs locaux en donnant les orientations nécessaires au développement durable de son territoire. Il est partie prenante des démarches menées par ses différents partenaires, institutionnels ou professionnels, en les accompagnant dans leurs initiatives, sur des thématiques ayant trait aux espaces naturels, à la mobilité, à la préservation de l'espace agricole, à la qualité alimentaire, qui constituent autant d'enjeux majeurs pour l'aménagement et le développement durable du Gard.

Le schéma de l'économie sociale et solidaire.

L'année 2025 sera la première année pleine de mise en œuvre du Schéma de l'Economie sociale et solidaire. Le Conseil départemental organisera la première édition de son appel à commun(s) sur les territoires dans une logique d'innovation sociale qui permettra une évaluation et une adaptation du dispositif pour la suite du Schéma.

Avec l'appui du réseau gardois de l'ESS, le Schéma pourra déployer sa politique ambitieuse au travers de la structuration de l'accompagnement des structures sur les territoires, leur formation mais aussi la promotion de l'ESS auprès du grand public et particulièrement des plus jeunes - que ce soit au travers des stages de 3^{ème} pour les collégiens ou hors cadre scolaire.

Enfin, la préfiguration d'un espace d'expérimentation - Fabrique d'expérimentation- débutera sur l'année 2025. Cette Fabrique permettra, pour les années à venir et par le lien avec le monde universitaire, de s'appuyer sur la capacité d'innovation sociale de l'ESS pour tester des solutions en réponse à des enjeux des territoires.

e. *Militer pour la culture pour tous*

La politique culturelle définie dans le « Schéma de la culture » se poursuivra à partir de 2025 dans une « phase II » qui approfondira certains thèmes déjà présents et complètera les interventions départementales sur plusieurs axes, dans la limite des possibilités financières qui nous seront dévolues. Les grandes orientations que sont le développement de la participation des gardois à la vie artistique et culturelle, la sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture à travers les enseignements artistiques et l'éducation artistique au collège, l'accompagnement des territoires dans leurs projets et la professionnalisation des artistes seront complétées par des mesures spécifiques en faveur des transitions écologiques et digitales du secteur et par la création d'une véritable transversalité entre secteurs (social, santé, tourisme...) grâce à un volet ingénierie de projet renforcé. Des projets à l'échelle des bassins de vie permettront de faire émerger des pôles locaux de développement favorisant une véritable culture de la coopération.

- Favoriser la participation des gardois à la vie culturelle

Le Conseil départemental du Gard a adopté le 1er décembre 2023 d'un nouveau « Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques » pour structurer l'enseignement artistique à l'échelle départementale.

En 2025, l'objectif est de poursuivre, autant que faire se peut, la mise en œuvre des 3 axes de cette politique départementale à savoir :

- Diversifier les publics des enseignements artistiques
- Poursuivre la structuration de l'offre
- Accompagner les innovations et les synergies territoriales

Pour soutenir les établissements dans leur ouverture à de nouveaux publics, le Conseil départemental soutiendra les structures d'enseignements artistiques pour lever les freins et permettre à tous les gardois d'avoir accès aux pratiques artistiques. L'un des vecteurs de cette ouverture est également le développement de partenariats extérieurs, de collaborations avec une diversité de partenaires du champ culturel mais aussi du champ social, de la santé, pour toucher d'autres catégories de la population jusqu'à présent éloignées des propositions existantes en matière d'enseignements artistiques.

La structuration à l'échelle gardoise d'un réseau équilibré d'établissements d'enseignements artistiques, proposant une offre diversifiée et de qualité est aussi un enjeu du schéma. L'appui prend la forme d'une aide en ingénierie et de rencontres régulières afin de permettre aux établissements de se connaître, de mutualiser leurs ressources, d'initier des projets.

Le Conseil départemental souhaite aussi prendre en compte les mutations de la société. Le développement de cet axe de travail passe notamment par la formation des enseignants aux nouveaux publics, aux nouvelles pédagogies, aux outils du numérique, l'encouragement à l'expérimentation et le soutien aux synergies de territoire et aux démarches qui mettent en œuvre les droits culturels. Une première expérience de formation mutualisée sur l'accueil des publics en situation de handicap en novembre 2024 sera renouvelée en 2025.

L'éducation artistique et culturelle est un enjeu prioritaire du « Schéma de la culture » et de la « Convention de développement culturel » signée avec la DRAC qui sera renouvelée en 2025.

Le maillage culturel du territoire est l'un des vecteurs permettant une participation accrue des habitants à la vie culturelle de leurs territoires. Les tiers-lieux culturels et les conventions générales d'éducation artistique et culturelle suscitent des dynamiques inédites, irriguent les zones où l'offre culturelle est peu développée et encouragent les artistes à conduire des actions culturelles singulières en direction de tous les publics.

De plus, le Conseil départemental du Gard est co-signataire de quatre conventions générales d'éducation artistique et culturelle sur quatre territoires : la Communauté de communes de Cèze Cévennes et la Communauté de communes du Pays de Sommières, Alès Agglomération et la communauté de Communes « Causses Aigoual Cévennes-Terres solidaires ». Ces conventions (Communauté de communes, Ministère de la culture (via la DRAC), Ministère de l'Éducation Nationale et Département) permettent de co-construire les politiques culturelles, de développer les synergies entre acteurs sur un territoire et d'encourager l'implication de tous à la vie culturelle.

- [Le soutien à la professionnalisation des artistes et à la structuration du secteur culturel](#)

Le Conseil départemental souhaite poursuivre son engagement en direction des acteurs culturels et des artistes professionnels. La concertation engagée avec les tiers-lieux culturels du Gard a permis d'unifier les conditions d'accueil en résidence et a débouché sur une résidence itinérante de l'artiste musicienne Töfie dans 5 lieux différents au cours d'une année pour une période totale de 5 semaines, la restitution a eu lieu le 26 septembre à Paloma.

Pour soutenir la professionnalisation dans le champ des musiques actuelles, le souhait est de relancer le dispositif « Before ».

Par ailleurs, en 2025, la participation du Département au GIP « Cafés-cultures » auquel le Conseil départemental adhère depuis 2022, devrait être reconduite. Elle permet, avec celles de l'État, des collectivités territoriales et d'organisations professionnelles des artistes, de gérer un fonds dédié au soutien de l'emploi artistique et technique pour favoriser l'offre artistique dans les lieux de proximité, que sont notamment les cafés, bars et restaurants, maillons essentiels du développement artistique et culturel des territoires.

- [La phase II du schéma départemental de la culture : créer une culture de la coopération et accompagner les transitions.](#)

Au printemps 2024, le séminaire « Osons la culture II » réunissant l'ensemble des partenaires et acteurs de la culture gardois a permis de faire un bilan partagé des actions développées, d'évaluer les besoins et les attentes des acteurs culturels et de réfléchir ensemble, en prenant appui sur des spécialistes et grâce aux méthodes de l'intelligence collective, aux priorités qui guideront l'action du Département pour les prochaines années.

Cette nouvelle étape, à savoir, la phase II du schéma départemental de la culture 2025-2028, permettra d'approfondir des thèmes déjà présents dans le premier schéma et d'y adosser de nouvelles propositions pour répondre aux grands enjeux sociétaux.

La phase II du schéma doit permettre d'aller au-delà des coopérations culturelles déjà initiées et d'engager une véritable culture de la coopération qui favorise les mutualisations et le partage des ressources, développe la transversalité, renforce les solidarités et l'équité territoriale. Cette culture de la coopération passe par une meilleure interconnaissance des acteurs sur chaque territoire, une implication forte des élus locaux, des outils d'intelligence collective et des expérimentations locales adaptés à la réalité de chaque territoire

Les rencontres « Osons la culture II » ont mis en exergue les mutations rapides du secteur culturel au regard des enjeux environnementaux et sociétaux (notamment la digitalisation des pratiques). La phase II du schéma sera l'occasion de travailler largement autour de ces questions afin de mieux accompagner la transition écologique du secteur culturel, de soutenir les espaces et les projets innovants, de relever les défis de la digitalisation des pratiques, pour permettre aux jeunes générations de découvrir une diversité de propositions culturelles.

Le Département souhaite aussi affirmer formellement, à travers un axe spécifique, son engagement en faveur de l'épanouissement des habitants et le déploiement de leur pouvoir d'agir. Les politiques de solidarités du Département, son engagement en faveur des femmes et de la lutte contre les discriminations, donnent à la collectivité une responsabilité particulière pour aller au-delà du droit à la culture et faire vivre les droits culturels sur son territoire.

- [Le Site du Pont du Gard](#)

Monument classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985, le Pont du Gard est un lieu patrimonial, naturel et culturel exceptionnel fréquenté par près de 1.000.000 de visiteurs français et étrangers chaque année. Le Conseil départemental du Gard est membre de l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) du Pont du Gard qui en assure la gestion. Par sa participation au fonctionnement, le Conseil départemental veille à la protection de ce trésor inestimable et contribue à l'amélioration des prestations offertes aux visiteurs.

Les services départementaux travaillent aussi en partenariat étroit avec l'EPCC dans le cadre de projets culturels (résidences, diffusion, organisation de manifestations).

Les Archives départementales

Dans la continuité du plan de numérisation de la direction des Archives, les opérations de numérisation et de mise en ligne se poursuivront en 2025, notamment sur les catégories d'archives suivantes : plans d'alignement, diplômes, immatriculation des véhicules, délibérations communales, compoix...

La numérisation des fonds d'archives a permis de mettre en ligne plus de 6 millions de pages et images (depuis le début des opérations) : état civil, cadastre napoléonien et rénové, délibérations communales, compoix, documents iconographiques. Près de 3000 inventaires encodés et indexés permettent d'accéder à ces ressources patrimoniales.

Le Système d'Archivage Electronique (SAE) Vitam Accessible en Service (VaS) assure la conservation à long terme du patrimoine archivistique dématérialisé du Département. Il s'intègre dans un programme plus large de développement de l'administration numérique dans lequel le Département s'est engagé depuis plusieurs années. En 2025, il s'agira d'élaborer des stratégies d'archivage concertées avec les services et directions et d'inscrire l'archivage électronique dans une logique de gestion globale de la donnée.

Suite à l'inspection générale des Archives par le Service interministériel des Archives de France en avril 2024, la résorption des arriérés de classement (plus de 1,3 kml) fera l'objet d'un plan d'action (classement, conditionnement et inventaire) sur cinq ans.

Les acquisitions de documents privés en vente publique permettront de compléter les fonds d'archives publiques.

Les communes de moins de 2 000 habitants qui ont des difficultés à équiper leurs locaux d'archivage de système de sécurité adapté (extincteurs, détection incendie, rayonnages métalliques) ou à restaurer leurs archives patrimoniales uniques pourront percevoir des subventions départementales.

Les Archives départementales ont programmé en 2025 de nombreuses manifestations en lien avec les expositions sur site ou itinérantes, notamment autour de l'histoire du sport, les affaires judiciaires, les fakes news, la Seconde Guerre mondiale, l'économie sociale et solidaire dans le Gard mais aussi sur l'histoire du territoire gardois et de ses personnages illustres. Elles poursuivront également la réalisation d'outils pédagogiques pour les scolaires en s'appuyant sur des prestataires de qualité pour assurer des ateliers sur l'ensemble du territoire du Gard, en particulier dans les collèges. En se déplaçant sur le territoire, les ateliers nomades contribuent aussi à la réduction des inégalités d'accès à l'offre culturelle. La direction des Archives animera aussi de nombreuses séances de médiation culturelle sur site et continuera de développer sa programmation culturelle autour des événements commémoratifs et autour des expositions présentées. La valorisation des bâtiments et monuments gardois à partir des photographies et plans conservés se poursuivra avec la réalisation de reproductions numériques en 3D. Il en est de même avec le recueil d'archives orales.

Le deuxième schéma départemental des Archives est en cours d'écriture, dans la continuité de celui de 2019-2023 et sera présenté à l'assemblée départementale.

La conservation départementale

La conservation départementale poursuivra ses missions destinées à sécuriser et à conserver au mieux les fonds permanents dont elle assure la gestion, tout comme celles concernant leur valorisation auprès du plus grand nombre.

Cette valorisation se poursuivra avec la réalisation d'expositions temporaires organisées dans chacun des établissements afin de donner aux collections une visibilité qui sera confortée par la participation aux événements nationaux (Nuit des musées, Journées européennes du patrimoine, etc) ainsi que par l'organisation de visites, de conférences, d'ateliers et de parcours pour les familles.

La mise en place d'un programme annuel participera de cette meilleure visibilité pour le grand public tandis que le développement des partenariats locaux permettra une sensibilisation accrue du public de proximité. Le rapprochement avec l'éducation nationale se poursuivra afin que le maximum d'élèves puisse accéder à leur patrimoine muséal.

La poursuite de la réflexion sur le renouvellement des parcours permanents, commencée en 2024, permettra à terme de mettre en place de nouvelles présentations et ce de façon régulière, afin de renouveler l'intérêt des visiteurs pour les 37 500 artefacts gérés par la conservation départementale.

La rédaction du Projet Scientifique et Culturel du musée Albert-André étant en cours d'achèvement, le travail sur celui du musée laïque d'art sacré pourra débuter afin de déterminer la politique muséale de l'établissement pour les années à venir.

Le pôle culturel Château d'ASSAS

La mission d'animation artistique et patrimoniale, initiée en 2009 lors de la création du *pôle culturel du château d'Assas* se poursuit en 2025 à travers la programmation annualisée de cinq expositions d'art contemporain. Il s'agit de créations spécialement conçues pour le lieu et construites en lien direct et continu avec un ou des artistes diplômés d'une école d'art ou d'une école de beaux-arts, en respectant la parité, tout en diversifiant autant que faire se peut les supports d'expression pour offrir une vision ouverte de la scène artistique actuelle dans le domaine des arts plastiques, numériques, audiovisuels et de la photographie.

Parmi ces productions spécialement adaptées au site du Château d'Assas, le Département devrait accueillir en 2025, une création colorée et monumentale de toiles peintes de Camille Castillon, un projet aussi spectaculaire qu'immersif sur la représentation en perspective.

Anciennement inscrit *monument historique* depuis 1942 avec une extension de la procédure de protection en 1996, le château d'Assas est un monument classé depuis 2001. C'est pourquoi, le pôle culturel du château d'Assas s'associe, comme c'est le cas depuis 2007 avec les Journées européennes du patrimoine (JEP) 2025, un moment privilégié d'échange avec les publics autour d'activités spécifiques comme les visites à caractère historique ou des animations ponctuelles, en *pop-up*, lors de ces *journées* qui connaissent un fort engouement.

f. Agir pour lutter contre les risques

Le laboratoire départemental d'analyse (LDA) :

- **Protéger les consommateurs en améliorant la santé animale et l'hygiène alimentaire.**

Le Conseil départemental participe à la politique publique de sécurité sanitaire par l'intermédiaire du laboratoire départemental d'analyses (LDA) qui répond à des besoins locaux, assure des missions de service public de proximité et participe activement à la veille sanitaire.

Accrédité par le COmité FRançais d'ACcréditation (COFRAC) depuis 2003, le LDA bénéficie d'une expertise qui lui permet d'assurer une veille épidémiologique et un contrôle des maladies réglementées ou émergentes, une aide au diagnostic pour les vétérinaires et propriétaires d'animaux, une sécurité alimentaire des consommateurs et notamment des collégiens et une sécurité sanitaire vis-à-vis du risque légionelle pour les Etablissements Recevant du Public (ERP)...

Au-delà de ces missions, le LDA continue à se repositionner dans les politiques départementales et les risques sanitaires (mise en place de nouvelles analyses de potabilité (D1) de sérotypage 3 pour la fièvre catarrhale ovine (FCO), partenariat avec la direction de l'autonomie (formation, audit, conseil...)).

Le laboratoire départemental a accru son champ d'action dans la partie ouest du département du Vaucluse, avec une nouvelle clientèle de collectivités locales, de service de l'Etat ou d'entreprises privés.

La direction de l'eau et de la valorisation du patrimoine naturel (DEVPN) :

Le Conseil Départemental participe à la protection des forêts contre les incendies, au travers d'un soutien des EPCI compétents en la matière et gestionnaires d'équipements (pistes et points d'eau). L'objectif est de maintenir un réseau d'équipements opérationnels sur l'ensemble du département. Le soutien passe par un accompagnement technique et financier.

Au titre de la fermeture des massifs, le Conseil départemental poursuit l'échange et la concertation avec les différents acteurs autant que nécessaire et mobilise la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires.

Concernant la gestion de la ressource en eau et du risque de pénurie, le Conseil départemental poursuivra en 2025, en lien avec le Comité de la Ressource en Eau piloté par le Préfet du département, l'expérimentation et les réflexions relatives aux évolutions du soutien d'étiage à partir des barrages départementaux.

En matière de prévention et protection contre les inondations, le Conseil Départemental soutient les EPCI et structures de bassins compétents pour la réalisation de travaux d'investissements inscrits dans les PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) approuvés.

En 2025, le Conseil Départemental soutiendra les PAPIs et les dispositifs ALABRI.

Le Conseil départemental soutient également les Etablissements Publics Territoriaux de Bassins (EPTB) Cèze, Gardon et Vidourle en poursuivant la gestion et l'exploitation des barrages écrêteurs de crues de Sénéchas, du complexe hydraulique de Sainte Cécile d'Andorge et des Cambous et des barrages du Vidourle.

La convention nous liant aux EPTB sera renégociée pour une période de 5 ans (2025-2029).

Dans ce cadre, d'importants travaux de sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge sont à venir. Par ailleurs, le projet de sécurisation du barrage des Pises au cœur du Parc National des Cévennes se poursuit.

Le SDIS :

Dans le cadre des actions de lutte contre les incendies, le Conseil départemental soutient également le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard (SDIS 30) avec lequel une convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2023-2028 a été signée. Cette convention prévoit que le Conseil départemental du Gard s'engage à verser une contribution financière qui doit permettre au SDIS de se doter d'un budget favorisant une politique moderne et structurée tout en étant maîtrisée tant en fonctionnement qu'en investissement.

g. S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous

Les difficultés d'accès aux soins des publics accompagnés par le Conseil départemental fragilisent leurs parcours vers l'autonomie. Plus largement et dans une logique de prévention, c'est l'ensemble de la population qui doit pouvoir disposer d'une offre en santé répondant à ses besoins : pour cela le nouveau « Plan santé » sera mis en œuvre en 2025.

- **La prévention en priorité**

En matière de santé, les orientations du Schéma des solidarités sociales 2022-2027 pour « bien grandir dans le Gard » consisteront à développer les accompagnements prénataux, renforcer la prévention universelle pour les enfants de 0 à 6 ans et réaliser des bilans de santé dans toutes les écoles, développer le dépistage et la prise en charge précoce du handicap, et promouvoir la santé sexuelle par une meilleure accessibilité des Centres de santé sexuelle.

- **Le Conseil départemental acteur des dynamiques locales en santé**

Les services médicaux et médico-sociaux du Conseil départemental s'engageront pleinement au sein des communautés territoriales de santé, afin de contribuer au déploiement de bonnes coordinations des interventions en santé.

De plus, le renforcement des liens entre travailleurs sociaux et équipes médicales locales et une meilleure articulation des services sociaux du Conseil départemental avec les structures d'exercice coordonné de proximité renforcera leurs complémentarités.

- **Soutenir l'attractivité médicale des territoires**

Le Conseil départemental s'engagera dans la lutte contre les « déserts médicaux » par son soutien à l'ouverture de centres de santé, aux étudiants en médecine et à leur installation, ainsi que le déploiement des modes innovants d'accès aux soins et particulièrement l'accessibilité de la télémédecine.

Le Conseil départemental poursuivra son soutien au groupement d'intérêt public « Ma santé ma Région » qui a également pour but d'apporter une réponse concrète à la baisse du nombre de médecins et d'améliorer l'accès aux soins ambulatoires partout et pour tous.

Chiffres clés

- 6 962 consultations de nourrissons effectuées par les médecins de PMI
- 11 686 permanences de puéricultrices de PMI

- 2 594 consultations dans les 11 Centres de Planification et d'Education Familiale pour les mineurs ou les futurs parents.
- Le Conseil départemental dispose de 25 médecins ou infirmiers, 11 sages-femmes, 47 puéricultrices, 20 psychologues

h. Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun

Suite à l'adoption du Premier Schéma Départemental des Sports le 13 octobre 2023 par l'Assemblée Départementale, 3 grands axes de développement de la Politique sportive du Département ont été définis :

- Un moteur dans l'égalité d'accès à la pratique sportive pour toutes et tous
- Un acteur pivot contribuant à la cohésion territoriale par le rapprochement des organisations sportives gardoises
- Un secteur clé dans la valorisation du territoire, de ses espaces naturels et de ses acteurs

Ce Schéma prévu sur la période 2023-2027 permet de dresser la feuille de route de la politique sportive et de rendre opérationnels les projets portés sur la base des fiches actions qui le composent. Il a trouvé sa première traduction budgétaire avec le Budget Primitif 2024, avec notamment une nouvelle aide à l'achat de petits matériels sportifs pour toute association sportive affiliée à une fédération agréée.

- [Garantir l'égal accès aux activités physiques sportives sur notre territoire.](#)

Cette mission revêt plusieurs orientations :

- Permettre l'égalité d'accès aux pratiques en réduisant les exclusions (par le sport handicap notamment), en soulignant le dynamisme du Gard en termes d'offres de pratiques « adaptées », de comités et clubs structurés et de soutien par notre politique départementale.
- Soutenir les associations sportives structurantes (comités, clubs formateurs et de performance...)
- Accompagner l'animation et le développement du territoire par l'aide aux manifestations sportives, du niveau local au niveau international.

- [Sensibiliser les collégiens à la pratique sportive et aux valeurs citoyennes](#)

Le Conseil départemental soutient chaque Association Sportive (AS) de collège par l'intermédiaire du Comité Départemental UNSS. En effet, chaque année, le Comité perçoit une subvention permettant aux 53 AS de fonctionner et d'organiser des rencontres inter établissement à l'échelle

d'un district, voire du Département. Ces associations sportives s'appuient sur les professeurs d'EPS et sont souvent le moyen pour les collégiens de découvrir et/ou pratiquer une ou plusieurs activités sportives pour un coût très réduit.

Le dispositif « **sportif au collège** » est proposé à chaque collège qui le souhaite. Il permet de faire intervenir des clubs sportifs/sportifs de haut niveau/entraîneurs et d'échanger avec les élèves sur différentes thématiques et valeurs portées par le sport telles que le respect, le vivre ensemble, l'engagement, mais aussi l'accès au sport pour tous, l'alimentation... Ces rencontres se déroulent généralement dans l'enceinte de l'établissement scolaire, puis les élèves sont invités à assister à un match ou participer à un entraînement des sportifs qu'ils ont précédemment rencontrés.

- [Recenser les besoins et les attentes des habitants](#)

Suite aux consultations élargies et rencontres territoriales organisées dans le cadre de l'élaboration du Schéma, il a été décidé de renouveler cet exercice en proposant de nouvelles rencontres territoriales autour des grands enjeux et thématiques d'actualité afin d'apporter aux acteurs locaux un maximum d'informations, de visibilité sur les actions départementales, mais également d'échanger sur les problématiques en cours.

- [Le Centre sportif départemental du Gard à Méjannes-le-Clap, vitrine de la politique sportive du Conseil départemental](#)

Il s'agit ici du projet ambitieux de modernisation du Centre sportif départemental qui a vu la première phase relative au « **Centre de Préparation aux Jeux** » de Paris 2024 se réaliser. Ainsi, outre les travaux portant sur l'aménagement d'une partie de l'hébergement, pour en réhausser le confort, et de la création d'un préau sportif pour y accueillir le basket 3*3, des manifestations soutenues par le Département et allant du niveau local au niveau national, voire international sont venues mettre en lumière ce site et son potentiel.

L'année 2025 verra également le lancement de la programmation de la seconde phase de modernisation du Centre et le développement du Pôle vélo sur site et aux alentours avec la création d'itinéraires VTT et Gravel.

i. Développer la lecture publique sur l'ensemble du département

En 2025, la Direction du livre et de la lecture mettant en œuvre le nouveau Schéma départemental de la lecture publique (SDLP) 2024-2028, poursuivra le renforcement du maillage du réseau des bibliothèques.

La présentation du nouveau SDLP, document à la fois cadre et tremplin du développement de la lecture publique, dans chacune des Unité territoriale de lecture publique (UTLP) sera l'occasion de rencontrer les partenaires de la lecture (élus, équipes des bibliothèques, associations, publics) dans les territoires. Ces rencontres seront susceptibles de faire émerger des projets à coconstruire.

Après les adolescents et les tout-petits en 2024, le programme de formations proposera, en 2025, deux journées thématiques dédiées à l'accompagnement du public des seniors :

- « Les seniors en bibliothèque », journée départementale de lecture publique
- « Seniors et numérique » : pour découvrir des propositions numériques (matériels et applis) et leurs usages, du quotidien aux loisirs.

L'accroissement des collections par des supports de types jeux de plateaux ou numériques favorisera la médiation auprès des publics de toutes les générations.

La proposition de malles « DYS », en cours de constitution en 2024, facilitera, dans les bibliothèques, l'accès à la lecture de publics empêchés par la dyslexie, la dysgraphie, la dysorthographe...

L'attention particulière portée sur l'éco-responsabilité en bibliothèque dans la formation des personnels permettra l'adaptation des services aux exigences de développement durable. Ainsi, les réservations de documents par les usagers des bibliothèques, de plus en plus nombreuses, seront plus aisément diffusées dans des véhicules mieux adaptés et sécurisés pour les personnels chargés de leur transport.

3. Relier les personnes et les territoires

a. Soutenir une vie associative locale

Le soutien fort du Conseil départemental du Gard sur l'ensemble des territoires se traduit notamment par son engagement conséquent en matière de Politique de la ville sur les 7 contrats de ville et les 18 quartiers concernés. Il s'agit au moyen de ces interventions, d'accompagner le lien social sur ces territoires afin d'améliorer le quotidien de vie des 10% de la population gardoise qui y réside.

Au moyen de l'outil financier que constitue le Fonds de développement social (FDSVS), le Conseil départemental du Gard poursuivra son soutien à la jeunesse, l'éducation à la citoyenneté, l'emploi, le logement, la lutte contre la fracture numérique et l'accès aux droits, particulièrement l'accès à la santé.

Ce soutien se traduit également par le partenariat développé auprès des 31 centres sociaux du département, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, ce au regard de la fonction même de ces structures dans l'animation de la vie sociale locale, garante du lien social et du développement des approches intergénérationnelles, pour mieux vivre ensemble.

Il conviendra de prendre en compte, au titre du schéma des solidarités, les besoins repérés qui, à ce jour, ne trouvent pas de réponse en termes de structures adaptées afin de répondre aux attentes de la population, quel que soit son âge.

- **Le Fonds social européen (FSE+)**

Le Conseil départemental du Gard s'est donné pour mission, de promouvoir l'inclusion sociale ainsi que de lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination.

Par délibérations du 18 novembre 2022 et du 30 avril 2023 le Conseil départemental du Gard a réaffirmé sa volonté de gérer une subvention globale pluriannuelle dans le cadre du nouveau programme du Fonds Social Européen (FSE+).

Si le FSE permettait déjà au Conseil départemental du Gard, en qualité d'organisme intermédiaire, de soutenir des opérations d'insertion socioprofessionnelle, le FSE+ lui permet depuis 2023 de soutenir également des opérations d'inclusion sociale (accès et maintien de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale dans un logement, prise en charge des populations vulnérables telles que les mineurs et enfants en grande précarité...). Ces deux objectifs spécifiques (OSH et OSL) relèvent de la priorité 1 du Programme National FSE+ (les 6 autres priorités relèvent des compétences de l'Etat et du Conseil régional).

Le Conseil départemental dispose ainsi d'une enveloppe FSE+ de 9 904 586 € pour programmer des opérations du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Dans le cadre des deux premières années de mise en œuvre du programme FSE+ le Conseil départemental a reconduit son soutien (à hauteur de 3 628 203 €) pour des opérations d'insertion socioprofessionnelle (OSH) et a engagé le soutien en faveur de l'insertion sociale OSL (à hauteur de 882 884 €) à travers un nouvel appel à projet pour des opérations d'accès et de maintien dans un logement digne et adapté aux besoins des ménages pauvres ou menacés de l'être.

En 2025, seront à nouveau étudiées des demandes de subventions européennes relevant de deux thématiques :

- L'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi (« inclusion active »), dans le cadre de l'objectif spécifique H (OSH)
- L'inclusion sociale des personnes vulnérables et en situation de pauvreté dans le cadre de l'objectif spécifique L (OSL)

La Collectivité en sa qualité d'Organisme Intermédiaire (OI) pour la gestion de la Subvention Globale du FSE fera l'avance de 50% des fonds pour les porteurs de projets qui auront été retenus au titre d'appels à projets 2025.

Il est à noter que pour 2025 un nouvel appel à projets OSL portant sur l'accompagnement de jeunes de 16 à 21 ans relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, en particulier les MNA, devrait être publié.

Les personnes bénéficiaires de ces opérations (« participants ») sont les gardois les plus vulnérables et fragilisés : bénéficiaires de minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapé...), demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), inactifs, jeunes qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi (« NEET »), bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (les familles monoparentales et enfants en situation de pauvreté ou de violences), mineurs non accompagnés, personnes vivant dans des logements précaires/indignes, sans-abris, communautés marginalisées, personnes souffrant d'un handicap et en situation de précarité ou d'exclusion sociale ou professionnelle.

b. Garantir et simplifier les services de proximité

Les **Maisons du Conseil départemental**, sont une action phare du projet départemental.

Les Maisons du Conseil départemental (MCD) sont des lieux de proximité où les personnes, les associations ou les collectivités trouvent une information, une orientation, un soutien pour bénéficier plus facilement des politiques publiques départementales.

Le Service des Maisons du Conseil départemental est chargé d'une mission d'accueil généraliste de proximité, en position de premier relai entre les citoyens et l'institution et ses politiques publiques.

Les missions principales :

- Accueillir les personnes
- Informer sur les dispositifs départementaux
- Orienter vers les interlocuteurs adéquats si la demande ne peut pas être traitée sur place (Service compétent du Conseil départemental ou partenaire)
- Aider les personnes accueillies dans leurs démarches administratives et numériques
- Animer des espaces partagés et des événements particuliers, des expositions, manifestations

Depuis le mois de mai 2023, le Conseil départemental a déployé des Maisons du Conseil départemental (MCD) fixes (Alès et Bagnols-sur-Cèze) et mobiles (2 véhicules aménagés). Le premier octobre 2024, une nouvelle MCD fixe basée au Château d'Assas du Vigan a ouvert ses portes.

En 2025, le service continuera à être assuré sur les trois sites fixes et par les deux véhicules mobiles qui desservent 36 communes à raison d'une demi-journée par quinzaine. Ces véhicules, actuellement loués, utilisés pour les MCD mobiles devraient être remplacés prochainement par de nouveaux véhicules achetés par le Conseil départemental. Le passage par une période de location a permis de tester le dispositif et de choisir *in fine* un matériel mieux adapté aux contraintes du service.

c. Mieux circuler et se déplacer

Les mobilités recouvrent des enjeux essentiels pour notre territoire. En tant que gestionnaire, le Conseil départemental du Gard est en charge d'un patrimoine riche : 4600km de réseau routier dont 1500km en zone montagne, 190km de voie verte en service, 3128 ponts (représentant 444 896 m²) et 7500 murs de soutènement (représentant 1 200 000 m² et un linéaire de 450 Km), des dépendances vertes et bleues qu'il convient de maintenir entretenues.

Afin de garantir des déplacements plus faciles, plus durables et plus sûrs pour les gardoises et les gardois, le Conseil départemental du Gard a adopté à l'unanimité le 23 avril 2023 son Schéma des mobilités.

Il fixe notamment les orientations stratégiques et budgétaires du Conseil départemental pour les prochaines années en répondant à 3 objectifs principaux qui s'inscrivent dans le projet de mandat, à savoir :

- Relier les personnes et les territoires
- Améliorer l'accès de tous à la mobilité
- Préserver la santé et la qualité de vie des gardoises et gardois

Dans ce cadre, les orientations budgétaires 2025 s'articulent autour des quatre grandes politiques départementales de mobilité détaillées dans le schéma des mobilités.

- **Connecter le réseau gardois aux grandes infrastructures de mobilité**

La modernisation des grands axes de circulation nécessaires à la desserte du territoire, notamment du point de vue économique et touristique se poursuit en 2025 par les études des projets de grandes déviations (Nîmes / Redessan / Jonquières Saint Vincent / Uzès).

- **Rénover le patrimoine routier**

Dans un contexte budgétaire plus contraint, il est proposé de maintenir un niveau d'investissement permettant l'entretien du patrimoine et des ouvrages d'art.

Les efforts budgétaires viseront à prioriser l'investissement sur l'entretien préventif pour préserver notre patrimoine et à reporter pour partie l'investissement sur l'entretien curatif.

Enfin, il est également proposé de maintenir les efforts de la collectivité pour la modernisation de la régie routière, en charge de l'entretien des routes et voies vertes départementales, avec la fin des travaux de construction d'un nouveau Pôle d'Entretien Routier (PER) sur la commune de Saint-André-de-Majencoules, la modernisation des locaux actuels sur les PER de Camprieu et Vauvert ainsi que la poursuite de l'équipement et du renouvellement du matériel de la régie.

Le budget de fonctionnement sera également adapté pour tenir compte des contraintes budgétaires sur l'entretien courant des chaussées.

- **Moderniser et sécuriser les déplacements quotidiens**

Les déplacements du quotidien restent au cœur des priorités. Il est proposé de maintenir les niveaux d'investissement pour l'aménagement des traversées d'agglomération des communes du Département et d'adapter le niveau d'investissement pour la sécurisation des routes départementales.

Le Conseil départemental s'engage également dans la lutte contre l'autosolisme. Cet effort se poursuivra en 2025, soit par la réalisation sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de nouvelles aires de covoiturage, soit en accompagnant financièrement les collectivités souhaitant développer ce type d'offre sur leur territoire.

Enfin, le Conseil départemental souhaite également soutenir l'intermodalité au travers de la création de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM).

- **Créer un réseau d'itinéraires cyclables structurant le territoire départemental**

Conformément aux fortes attentes du territoire en matière de déplacements doux, le maillage de voies vertes continuera sa progression. Le budget 2025 sera conforme aux engagements pris au travers du Schéma des Mobilités avec la volonté de mettre en service durant cet exercice 2 nouvelles sections supplémentaires (St Gilles - Gallician 10km / Nîmes - Caveirac 3.5km), ainsi que la poursuite des études et travaux préalables sur les ouvrages d'art pour la V85 entre Sumène et Molières-Cavaillac et de la V70 entre Fontanès et Quissac.

En 2025, le Conseil départemental poursuivra les études sur la liaison entre la rétro littorale VV66 et l'EV8_méditerranée à vélo entre Calvisson et Vauvert ainsi que des liaisons de dessertes du territoire gardois depuis le tracé rive gauche de la Via Rhôna.

Le Conseil départemental continuera également d'investir sur les mobilités du quotidien (liaisons domicile / travail ou domicile / collège) soit en portant la maîtrise d'ouvrage de certains projets (Nîmes – Bouillargues et La Rouvière – Saint Génès de Malgoirès) soit en accompagnant les collectivités dans leurs projets à travers le dispositif d'accompagnement du schéma des mobilités.

d. Connecter chacun au très haut débit

- **L'internet**

Le réseau THD WiGard

Le Conseil départemental a déployé un réseau fibre optique très haut débit appelé WiGard confié à un délégataire ; la société XP Fibre et sa filiale Gard Fibre.

Fin 2024, toutes les communes sont désormais éligibles à la fibre.

L'objectif de raccorder les 257 000 logements ou locaux d'activité de notre département à la fibre a été dépassé puisque plus de 268 000 logements sont désormais rendus éligibles.

Le réseau WiGard compte plus de 126 000 clients.

Un réseau de fibre noire dédié

Le déploiement de notre propre réseau de fibres noires (groupe fermé d'utilisateurs) va permettre de bénéficier d'un service de très haut débit sur 77 sites départementaux sans contrainte et à moindre coût, et générer ainsi une économie substantielle de 500 000 € par an en fonctionnement.

Rendre de nouveaux services aux gardois :

Au bénéfice des gardois en perte d'autonomie, mise en place d'une plateforme en ligne permettant le suivi technique et financier des plans d'aide à domicile. Celle-ci permettra d'optimiser les délais de mise en œuvre des plans d'aide.

Dans le cadre des procédures de protection des enfants, mise en œuvre d'une plateforme de gestion globale des places d'accueil d'enfants au sein des structures et des familles accueillantes. Celle-ci permettra de superviser le parc de places et répondre aux impératifs de délais.

- **La téléphonie mobile**

Le dispositif appelé « New Deal Mobile » est toujours actif. Le Conseil départemental est associé à l'équipe projet locale pilotée par la préfecture. Huit nouveaux sites seront raccordés en 2025.

e. Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

- **Informier utilement tous les citoyens de notre territoire et valoriser l'action des Conseillers départementaux**

La Direction de la communication du Conseil départemental du Gard a pour mission première d'informer les Gardoises et les Gardois sur les actions de la collectivité. Cette mission est accomplie à travers une multitude de canaux de communication, incluant les relations avec la presse, les communiqués et annonces de presse, le site internet gard.fr, le magazine Gard Info et son site dédié gardinfo.gard.fr, ainsi que les réseaux sociaux.

Les grands événements, qu'ils soient organisés ou soutenus par le Conseil départemental, rythment l'année et font également partie des missions de la Direction, qui en assure la promotion. Parmi ces événements, on peut citer notamment :

- Le soutien à l'Étoile de Bessèges – Tour du Gard
- Le concours Gard Gourmand et la démarche « Le Gard, Militant du Goût »
- Les Trophées sportifs gardois
- La coordination des Journées gardoises des Aidants, des Droits de l'enfant, et des Droits des femmes
- Le Salon international de l'Agriculture
- Les Challenges gardois (trails, VTT, Duos nocturnes)
- Les expositions des Archives et de la Conservation départementales

Zoom sur le nouveau site internet

Dès la fin 2024, le Conseil départemental disposera d'un nouveau site internet, conçu pour être plus ergonomique et moderne. Ce site est résolument tourné vers les besoins des usagers, offrant de nombreux accès pour réaliser leurs démarches directement en ligne.

Projets de communication pour 2025

En 2025, la communication mettra particulièrement l'accent sur les grands projets de la collectivité, tels que:

- Le développement des services départementaux de proximité : Ouverture de la Maison du Conseil départemental du Vigan et réouverture de la Maison du Département, devenue l'Hôtel du Conseil départemental à Nîmes.
- La promotion du Conseil départemental des Jeunes : Instance dédiée à la jeunesse, dont le deuxième mandat a débuté en décembre 2024.
- Le déploiement de la signalétique : Installation de signalétiques sur l'ensemble des bâtiments du Conseil départemental pour une meilleure identification et un meilleur service aux usagers.
- La traduction des feuilles de route des politiques publiques : Rendre les différents schémas et actions découlant des politiques publiques clairs et accessibles au grand public. En 2025, la Direction de la communication prévoit de promouvoir le téléservice, la mise en service de nouveaux équipement/bâtiments, le déploiement du plan santé, ainsi qu'une communication accrue sur la démarche Eau & Climat.

En mars, un document général récapitulant les réalisations concrètes entre 2021 et 2024 sera largement diffusé au grand public, dressant ainsi le bilan de la collectivité à mi-parcours de ce mandat.

Zoom sur Le Gard, terre de vélo

En 2025, le Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap, désigné comme Centre de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, évoluera pour devenir un Pôle national vélo. La Direction de la Communication accompagnera cette mutation pour en assurer la promotion et le succès.

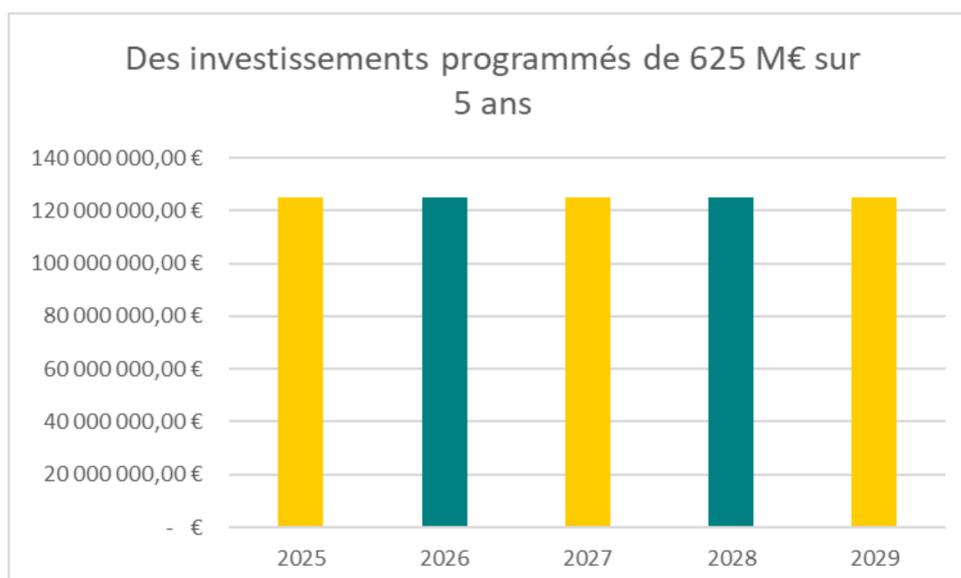
Les ressources méthodologiques internes qui viennent en appui aux démarches de concertation citoyenne, à la conduite des projets de transformation, à l'amélioration de la qualité de service rendue à l'utilisateur seront maintenues. L'innovation sera facilitée par des cadres d'action posés.

D La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI)

Le Conseil départemental a fait le choix de mener une politique d'investissement ambitieuse en bâtissant et en promouvant des actions structurantes pour le territoire. Ces projets sont recensés et phasés dans le temps au sein du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Les objectifs de cette démarche sont multiples à savoir :

- Disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits
- Améliorer le pilotage financier de la collectivité en adaptant le volume des ouvertures de crédits en fonction de l'avancée réelle des opérations projetées
- S'assurer de la soutenabilité budgétaire des choix réalisés au regard de l'endettement

Plan pluriannuel d'investissement 2025-2029					
	2025	2026	2027	2028	2029
Total des dépenses	125 000 000,00 €	125 000 000,00 €	125 000 000,00 €	125 000 000,00 €	125 000 000,00 €

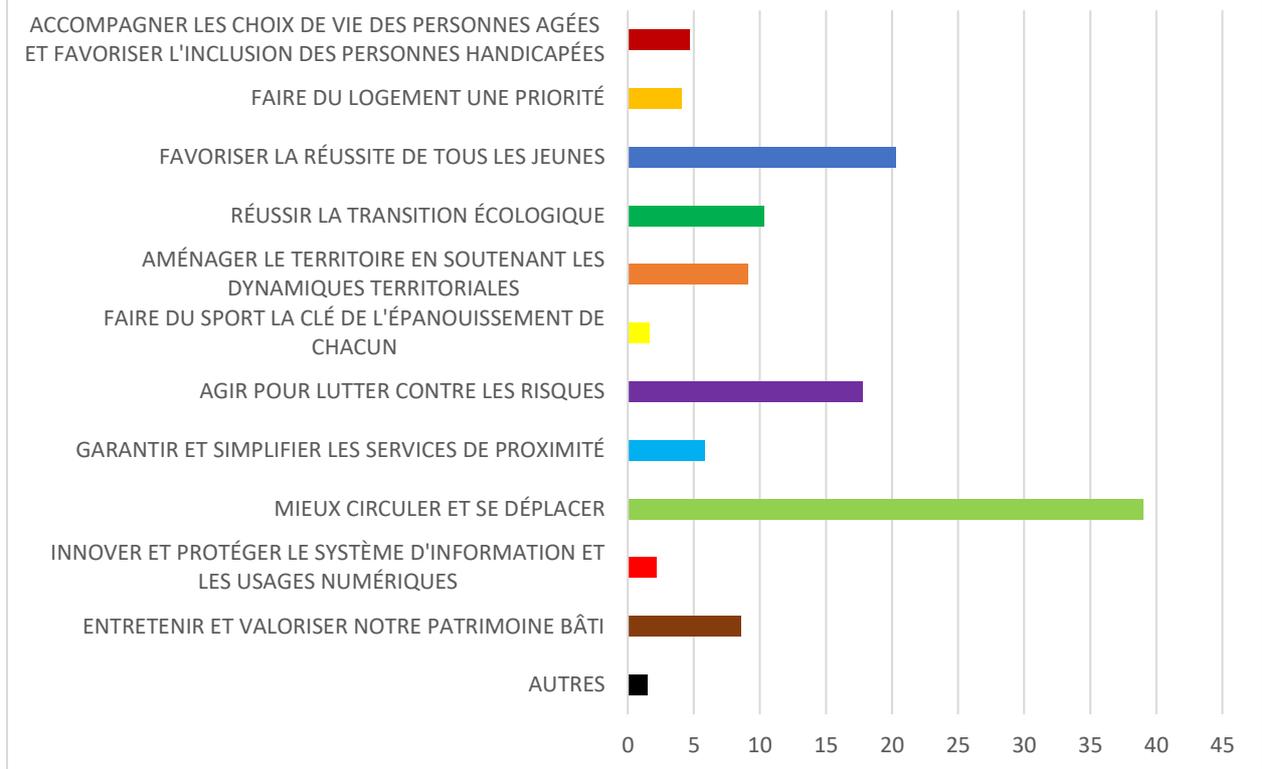


Ce PPI fait l'objet d'actualisations régulières à chaque étape budgétaire. La programmation des dépenses réelles d'investissement pour 2025 est de 125 M€. Ce montant ne tient pas compte des remboursements d'emprunt et des dépenses d'ordre.

Les principales thématiques et éléments financiers sont les suivants :

Engagements politiques	Montant 2025 (en M€)	Pourcentage
Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées	4,7	3,76%
Faire du logement une priorité	4,1	3,28%
Favoriser la réussite de tous les jeunes	20,3	16,24%
Réussir la transition écologique	10,3	8,24%
Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales	9,1	7,28%
Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun	1,6	1,28%
Agir pour lutter contre les risques	17,8	14,24%
Garantir et simplifier les services de proximité	5,8	4,64%
Mieux circuler et se déplacer	39	31,20%
Innover et protéger le système d'information et les usages numériques	2,2	1,76%
Entretien et valoriser notre patrimoine bâti	8,6	6,88%
Autres	1,5	1,20%
Total général	125	100%

Déclinaison du PPI pour l'année 2025 par engagement politique



- **Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées : 4,7 M€**

Le Conseil départemental agit en faveur du maintien de l'autonomie sous toutes ses formes. Il participe essentiellement au financement de places en EHPAD, d'habitat inclusif ou de réhabilitation des Établissements ou Service social ou Médico-Social (ESMS).

- **Faire du logement une priorité : 4,1 M€**

Le Conseil départemental participe activement à la politique du logement en versant des subventions pour la création et la réhabilitation de logements mais également pour des opérations de renouvellement urbain.

- **Favoriser la réussite de tous les jeunes : 20,3 M€**

Le Conseil départemental investit massivement à destination de la jeunesse au travers de la construction et de la restructuration des collèges. Ces travaux s'accompagnent de l'achat de divers équipements sportifs et informatiques mais également de subventions pour l'enseignement supérieur. Il met également en œuvre le plan pénibilité.

- **Réussir la transition écologique : 10,3 M€**

Le Conseil départemental s'engage pour la transition écologique de manière directe et indirecte. Il agit de manière directe en finançant des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine et en faisant l'acquisition d'espaces naturels sensibles. Il contribue également à la transition écologique de manière indirecte par l'intermédiaire de subventions d'équipement versées pour accompagner les porteurs de projets notamment en matière de gestion de l'eau.

- **Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales : 9,1 M€**

Le Conseil départemental poursuit son accompagnement des collectivités territoriales et des EPCI par l'intermédiaire des Contrats Départementaux d'Équipement (CDE) et des Dossiers d'Intérêt Départemental (DID).

- **Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun : 1,6 M€**

Le Conseil départemental promeut l'égal accès aux actions sportives.

- **Agir pour lutter contre les risques : 17,8 M€**

Le Conseil départemental agit pour la protection des gardois en subventionnant les dépenses d'investissement du SDIS. De plus, il sécurise les barrages et participe massivement aux projets de lutte contre les inondations et les incendies.

- **Garantir et simplifier les services de proximité : 5,8 M€**

Le Conseil départemental poursuit sa politique volontariste en matière de service de proximité avec la modernisation et la réhabilitation de Centre Médico-Sociaux (CMS).

- **Mieux circuler et se déplacer : 39 M€**

Le Conseil départemental continue d'investir en faveur du réseau routier, du développement et de l'aménagement des infrastructures. Ces travaux concernent également l'entretien curatif des voies, la rénovation d'ouvrage et l'aménagement des voies vertes.

- **Innover et protéger le système d'information et les usages numériques : 2,2 M€**

Le Conseil départemental renforce les systèmes d'information des services départementaux en achetant du matériel et des logiciels.

- **Entretenir et valoriser notre patrimoine bâti : 8,6 M€**

Le Conseil départemental poursuit ses investissements dans son patrimoine bâti avec divers travaux d'aménagement, de rénovation énergétique, de mise en accessibilité et de réhabilitation.

- **Autres : 1,5 M€**

Le Conseil départemental intervient également sur plusieurs thématiques par l'intermédiaire de divers dispositifs. Il s'agit notamment de petits projets touristiques, du développement de la culture par l'acquisition d'œuvre d'art, du développement de la lecture publique, du Fonds départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (FDDIAE), des subventions d'équipement d'actions sociales pour aider les plus vulnérables et également des subventions en matière d'agriculture durable.

II. LA DETTE DEPARTEMENTALE

Le recours à l'emprunt est rendu nécessaire pour financer une part des dépenses d'investissement. Aussi, son encours doit s'appréhender au regard des dépenses d'investissement réalisées.

En M€	Dépenses d'Investissement	Emprunts Nouveaux	
2012	125,8	26,4	21%
2013	137,1	83,5	61%
2014	145,9	125,2	86%
2015	132,1	85,6	65%
2016	105,2	55,0	52%
2017	94,2	10,0	11%
2018	122,2	55,0	45%
2019	119,8	70,0	58%
2020	110,0	60,0	55%
2021	128,3	35,0	27%
2022	112,3	30,0	27%
2023	125,5	10,0	8%
2024*	130,0	60,0	46%
2025*	125,0	50,0	40%

*Estimations des réalisations du CD30

Compte tenu des volumes de dépenses d'investissement réalisés, des emprunts nouveaux ont été mobilisés, et l'encours de dette s'en est trouvé, de fait, impacté.

A noter qu'en 2023, compte tenu de la remontée des taux d'intérêt, le Conseil départemental a fait le choix de limiter le recours à l'emprunt seulement 10 M€ empruntés pour financer 125,5 M€ (soit 8%).

Pour 2024, avec 130 M€ de dépenses réelles d'investissement estimées, le financement par recours à l'emprunt pourrait être de l'ordre de 60 M€ (soit 46%), alors que les taux d'emprunt ont amorcé une diminution. De ce fait, en cumulé sur ces deux exercices, le financement par l'emprunt devrait représenter 27 %, ce qui correspond, peu ou prou, aux mêmes proportions que pour les exercices 2021 et 2022.

En 2025, avec une prévision de consommation finale de 125 M€ de dépenses réelles d'investissement (malgré une inscription d'un montant supérieur au BP 2025), le financement par recours à l'emprunt pourrait être de l'ordre de 50 M€, soit un taux de 40 %.

	2020	2021	2022	2023	2024*	2025*
Dettes réelle au 31/12/N	501,6 M€	496,5 M€	484,2 M€	451,2 M€	467,9 M€	470,6 M€
dont Souscription d'Emprunts nouveaux	60,0 M€	35,0 M€	30,0 M€	10,0 M€	60,0 M€	50,0 M€
dont Remboursement d'Emprunts	39,4 M€	40,1 M€	42,3 M€	43,0 M€	43,3 M€	47,3 M€
Dont Variation de la Dette réelle	+ 20,6 M€	- 5,1 M€	- 12,3 M€	- 33,0 M€	+ 16,7 M€	+ 2,7 M€
Dettes assimilée **	23,1 M€	11,8 M€	11,3 M€	10,0 M€	9,6 M€	9,2 M€
Dettes totale (réelle & assimilée) au 31/12/N	524,7 M€	508,3 M€	495,5 M€	461,2 M€	477,5 M€	479,8 M€

* Estimations CD30

** Estimations CD30 - Dette assimilée pour 2024 et 2025 (BEA gendarmerie)

Il est à noter également que la dette départementale est classée 1A sur la Charte Gissler, ce qui correspond au meilleur classement possible, car il est considéré que ces emprunts présentent un risque faible, l'encours de la dette ne présentant pas de risque particulier.

Quasiment tous les emprunts récemment mobilisés l'ont été sur la base de taux fixe, qui de fait, ne présentent aucun risque d'inflation. Dans un contexte de taux historiquement bas, le Conseil départemental a eu recours à l'emprunt en adoptant une stratégie financière devant permettre d'éviter un financement des investissements départementaux futurs à des taux plus conséquents tout en demeurant dans une capacité de désendettement acceptable. Cette stratégie a permis de réduire le recours à l'emprunt 2023 alors que les taux avaient fortement augmenté. En 2024 et vraisemblablement en 2025, compte tenu de la baisse des taux et d'un niveau d'investissement toujours conséquent, le Conseil départemental du Gard devrait augmenter sa mobilisation d'emprunts nouveaux.

Au Budget primitif 2025, le montant figurant au titre des recettes d'emprunts nouveaux sera d'un montant supérieur au montant de 50 M€, afin de tenir compte de « l'emprunt d'équilibre » nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement dans l'attente de l'affectation du résultat lors de l'adoption du budget supplémentaire.

III. LES GRANDS EQUILIBRES

La santé financière d'une collectivité départementale s'apprécie principalement au regard de trois principaux indicateurs que sont l'épargne brute, l'épargne nette et la capacité de désendettement.

Ces indicateurs ne sont mesurables qu'au Compte Administratif (CA), une fois l'exercice clos.

L'épargne brute est définie comme la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la richesse que dégage annuellement la Collectivité.

	2021	2022	2023	2024*	2025**
	En M€	En M€	En M€	En M€	En M€
Recettes de Fonctionnement	959,1	989,9	978,3	960,2	975,0
Dépenses de Fonctionnement	809,1	841,9	896,1	932,3	935,0
Epargne Brute	150,0	148,0	82,2	27,9	40,0
Taux d'Epargne Brute	15,64%	14,95%	8,40%	2,91%	4,10%

*2024 : Estimations par un cabinet conseil

**2025 : Estimations CD30 avec une maîtrise des dépenses et une légère reprise des DMTO

Le niveau de l'épargne brute, qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à l'investissement et/ou au remboursement de la dette (ayant servie précédemment à investir), est en nette diminution en 2024, compte tenu :

- D'une part, de l'augmentation contrainte des dépenses, eu égard notamment à l'impact de l'inflation et à la hausse des dépenses liées aux charges de personnel et des dépenses sociales (pour lesquelles le Conseil départemental ne peut assurer une quelconque maîtrise)
- D'autre part, d'une diminution conjoncturelle des recettes, notamment celles relatives aux DMTO (pour la deuxième année consécutive). La dynamique des dépenses était, jusqu'en 2022 inclus, compensée par une dynamique des recettes plus forte, notamment en lien avec les recettes liées aux DMTO en très nette croissance. En 2023 et 2024, les recettes liées aux DMTO connaissent une forte baisse.

Une reprise des encaissements de DMTO attendue en 2025, cumulée à une maîtrise des dépenses, via une hausse contenue de ces dernières, devrait permettre une amorce de reprise de l'épargne brute.

Pour autant, l'augmentation de certaines dépenses à l'instar des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) contribue fortement à la dégradation de l'épargne brute. Cette analyse se trouve confirmée au regard du reste à charge.

En M€	2021	2022	2023	2024	2025
	CA	CA	CA	BP+BS	BP
DEPENSES AIS	280,9	289,6	306,9	323,3	305,0
COMPENSATIONS AIS	150,4	151,6	156,5	162,2	162,0
RESTE A CHARGE BRUT Dépenses AIS - Compensations AIS	130,5	138,0	150,4	161,1	143,0
COMPENSATIONS COMPLEMENTAIRES AIS	41,7	41,9	35,0	33,3	35,0
RESTE A CHARGE NET RAC brut - Compensations complémentaires AIS	88,8	96,1	115,4	127,8	108,0

* Orientations BP pour 2025, Total crédits votés pour 2024 et CA pour les exercices précédents

Pour l'avenir, il convient de maintenir un niveau d'épargne brute le plus important possible grâce à une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement sur l'ensemble des domaines d'action de la collectivité.

Il est à noter que cette diminution de l'épargne brute, aussi préoccupante soit elle, car traduisant une absence de richesse dégagée au cours d'un exercice en vue d'autofinancer l'investissement, est pondérée par la bonne politique d'affectation des résultats au cours des années précédentes, ce qui permet de limiter, sur une courte période, l'impact de la baisse de l'épargne brute.

L'épargne nette, quant à elle, mesure la richesse restant à la collectivité une fois le remboursement en capital de la dette effectuée. De l'épargne brute est donc déduit l'amortissement des emprunts effectué chaque année.

	2021	2022	2023	2024*	2025**
	En M€	En M€	En M€	En M€	En M€
Epargne Brute	150,0	148,0	82,2	27,9	40,0
Taux d'Epargne Brute	15,64%	14,95%	8,40%	2,91%	4,10%
Remboursement d'emprunt	50,9	42,3	43,0	43,3	47,3
Epargne Nette	99,1	105,7	39,2	-15,4	-7,3

*2024 : Estimations 2024 établies par un cabinet conseil

**2025 : Estimations CD30 avec une maîtrise des dépenses et une légère reprise des DMTO

Au regard du volume conséquent des dépenses réelles d'investissement, il est nécessaire de devoir recourir à un financement par des emprunts nouveaux, ce qui peut conduire à augmenter les annuités futures de remboursement d'emprunts, ce qui risque alors de dégrader l'épargne nette, sauf à améliorer l'épargne brute ou à emprunter moins que ce que le Conseil départemental rembourse en capital.

La capacité de désendettement qui se mesure par le ratio capital restant dû sur épargne brute doit normalement être inférieure à 10 ans pour les Départements.

	2020	2021	2022	2023	2024*	2025**
Dettes Réelles (en M€)	501,6	496,5	484,2	451,2	467,9	470,6
Dettes Réelles et Assimilées (en M€)	524,7	508,3	495,5	461,2	477,5	479,8
Épargne Brute (en M€)	97,3	150,0	148,0	82,2	27,9	40,0
Capacité de désendettement (dettes réelles)	5,2 ans	3,3 ans	3,3 ans	5,5 ans	16,8 ans	11,8 ans
Capacité de désendettement (dettes réelles et assimilées)	5,4 ans	3,4 ans	3,3 ans	5,6 ans	17,1 ans	12,0 ans

*2024 : épargne brute estimée par un cabinet conseil

** 2025 : épargne brute estimée par le CD30 avec une maîtrise des dépenses et une légère reprise des DMTO

La capacité de désendettement se dégrade fortement en raison essentiellement de la nette dégradation de l'épargne brute, alors même que le volume de l'endettement, en légère augmentation, reste bien inférieur à celui du début des années 2020.

La reprise de l'épargne brute constitue donc une nécessité pour pouvoir continuer d'investir à un niveau conséquent pour le bénéfice des gardoises et des gardois.

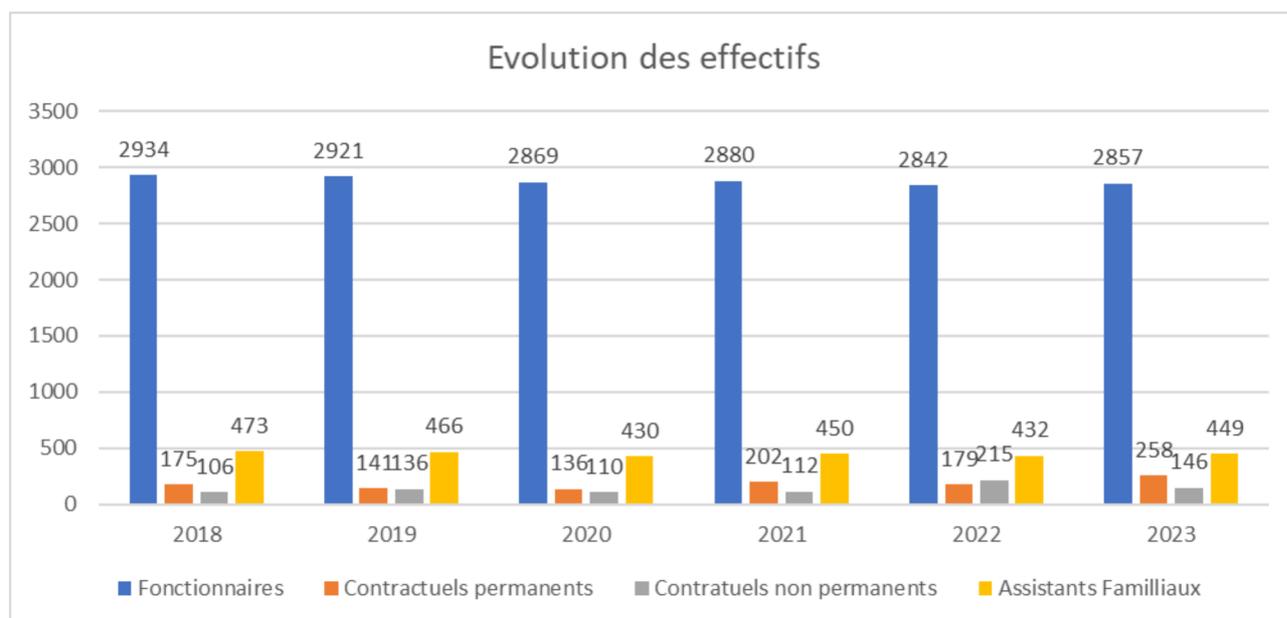
IV. LES RESSOURCES HUMAINES ET INTERNES

1. Les ressources humaines

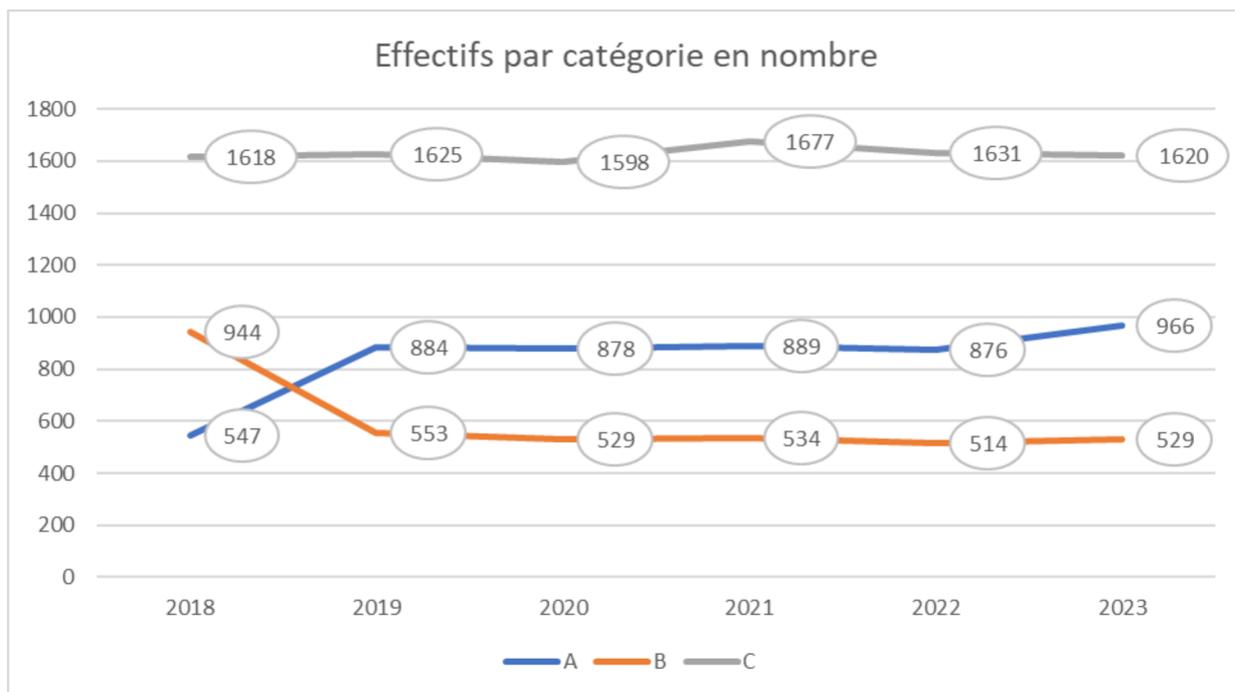
L'évolution des dépenses de personnel pour l'année 2025 résultera de l'impact des mesures nationales portées par le Gouvernement et de la poursuite de la feuille de route de l'exécutif.

Évolution des Effectifs et de la Masse Salariale

Au 31 décembre 2023, les effectifs en activité s'élevaient à 3 710 agents (fonction publique territoriale, permanents et non permanents). Cette évolution reflète les moyens humains mis en œuvre pour la réalisation du plan de mandat. Ces effectifs étaient répartis sur 3 115 emplois permanents et 595 emplois non permanents.



Dans le détail, l'effectif permanent totalise 31% de catégorie A, 17% de catégorie B et 52% de catégorie C. La filière technique reste historiquement prépondérante avec près de 55% des effectifs, suivie par les filières administrative (29%) et médico-sociale (16%). Ces ratios restent relativement stables au fil des exercices.



Le taux de féminisation est de 63% au 31 décembre 2023. Néanmoins, des disparités sociologiques sont constatées au sein de certaines filières (92% de femmes dans la filière médico-sociale, 79% d'hommes dans la filière technique). Les différents chantiers portés dans le cadre de l'agenda social pluriannuel traduisent une volonté forte de réduire les inégalités professionnelles femmes-hommes.

Les charges de personnel, qui étaient de 169,5 M€ en 2022, ont progressé pour atteindre 178,8 M€ en 2023, représentant 18,55% des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Celles-ci représentent une dépense additionnelle de 9,2 M€ tous budgets confondus.

Cette évolution est le reflet de mesures réglementaires décidées en 2023, incluant une revalorisation du point d'indice, des revalorisations dans le cadre du Ségur, et la mise en œuvre des premières mesures de l'agenda social de la collectivité.

Avancées et Poursuite de la Feuille de Route RH/Conditions de Travail

Outre les mesures nationales, le département du Gard poursuit l'élaboration d'un agenda social pluriannuel dont certaines mesures importantes ont pu être concrétisées en 2023 et 2024 :

La revalorisation du montant des tickets restaurant ;

La hausse de la participation employeur au financement de la complémentaire santé ;

La revalorisation du forfait mobilité ;

La mise en œuvre de la prime pouvoir d'achat.

Au-delà des conditions de rémunération, les conditions de travail comme outil d'attractivité et de fidélisation des agents sont également un axe important de la feuille de route et de l'agenda social pluriannuel avec :

- Le renforcement d'une politique volontariste d'accompagnement des encadrants, avec la création d'un référentiel managérial et la poursuite du déploiement de formations innovantes, piloté par une nouvelle fonction de "chargé de mission Accompagnement des cadres" ;
- La poursuite d'une politique de formation professionnelle permettant aux agents d'intégrer les nouveaux enjeux dans leurs pratiques professionnelles mais également dans l'accompagnement de leurs projets professionnels.

En 2025, compte tenu de la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, un examen de tous les postes de dépense sera conduit afin d'optimiser l'affectation de nos ressources, tant humaines que financières.

2. La politique numérique interne

Améliorer les conditions de travail des agents départementaux et adapter les ressources numériques aux nouveaux usages :

Refonte du poste de travail :

Déploiement de l'environnement Windows 11 et de la nouvelle suite bureautique et collaborative Office 365 sur l'ensemble du parc des postes informatiques, offrant des nouvelles fonctionnalités en continu tout en sécurisant notre système d'information (Windows 10 et Office 2019 sont en fin de vie, le passage sous Windows 11 et Office 365 devient obligatoire). Pour ce faire, la mise en conformité de l'ensemble du parc passera par la reconfiguration ou le renouvellement des postes de travail.

Généralisation du Wifi dans toutes les salles de réunion du Département afin de répondre aux besoins du travail en mobilité.

Innover et protéger le système d'information et les usages numériques

Au-delà du parc informatique des collègues, le Conseil départemental s'engage également à innover et protéger le système d'information et les usages numériques en faveur des agents de la Collectivité et des administrés.

CONCLUSION

Grâce à une gestion rigoureuse et maîtrisée des dépenses, le Conseil départemental a pu maintenir en 2024 ses politiques publiques à un bon niveau malgré la baisse importante de ses recettes.

Incontestablement, le contexte national sera encore plus difficile pour l'année 2025 avec une nouvelle tension estimée sur les recettes qui ne suivront probablement pas l'inflation et les augmentations contraintes. Cette difficulté annoncée doit nous amener à accroître notre vigilance vis-à-vis de nos dépenses.

Ainsi, il sera nécessaire de rechercher, partout où cela est possible, une optimisation de l'allocation de nos moyens, tant humains que financiers, afin de préserver, avec un budget contraint, nos interventions au profit des gardoises et des gardois.

Dans ce contexte, la poursuite des politiques en faveur des gardoises et des gardois selon les engagements pris reste une priorité.

Le Conseil départemental continuera à soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin, à tous les âges de la vie, en particulier les plus fragiles et ceux issus des quartiers prioritaires, en veillant à l'accessibilité de ces publics à leurs droits sur tout le territoire.

Il aménagera la qualité de vie des gardoises et des gardois et protégera leur santé en agissant sur la culture, le sport, le tourisme, la jeunesse, l'environnement, la transition écologique, l'agriculture et l'alimentation, les déplacements, le logement, l'aménagement de notre territoire, les risques, etc...

Il soutiendra la vie associative locale et contribuera à faire vivre la démocratie locale en assurant la transparence et la visibilité de ses actions et de ses politiques et en rapprochant et simplifiant l'accès à ses services.

Toutefois, pour toutes les actions menées sur ces thématiques, une attention particulière devra être apportée pour s'assurer qu'elles sont réalisées dans les meilleures conditions financières.

Enfin, il sera maintenu un bon niveau d'investissement mais celui-ci ne devra pas se traduire par un endettement excessif qui obérerait sa capacité à agir sur le moyen terme.